

Mise en ligne : 8 avril 2024.
Dernière modification : 16 avril 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

PORT-ÉTIENNE (actuel Nouadhibou)(Mauritanie)

Antécédents
Fondation (1906)
Dénomination (juillet 1907)
Les missions du professeur Abel Gruvel

L'ÎLE ET LES BANCS D'ARGUIN

ÉTUDE HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE
(*La Dépêche coloniale*, 14 novembre 1903)



ARGUIN d'après la carte de Labat (1728)
en lieues marines de France

Depuis quelques années, l'attention des géographes et des économistes a été attirée sur la valeur des ressources ichthyologiques des bancs qui, du cap Blanc, limite septentrionale de nos possessions sur la Côte occidentale d'Afrique, s'étendent à l'ouest et au midi de cette côte jusqu'au cap Miriek.

On sait que, le 16 mai dernier, la Société de géographie commerciale de Bordeaux a été avisée officiellement par le gouverneur général de l'Afrique occidentale française ¹ qu'il affectait un crédit de 25.000 francs environ à l'organisation d'une mission de la direction de laquelle il la chargeait et ayant pour but de le renseigner exactement sur la possibilité d'exploiter les pêcheries d'Arguin.

« Afin, disait-il, d'éviter toute équivoque et sans préjudice des points secondaires à préciser ultérieurement, s'il y a lieu, je crois devoir bien spécifier que le but principal et même essentiel de la mission serait de rechercher, par toutes expériences utiles, les moyens d'assurer pratiquement la conservation du poisson pêché dans les parages du banc d'Arguin, de façon à en permettre le transport et la vente pour la consommation aux Canaries, sur la Côte d'Afrique et dans les ports de France. L'étude de la faune ichtyologique, de la valeur comparative des diverses espèces des engins de pêche et des appâts à employer rentrerait certes utilement dans le programme de la mission à constituer, mais n'en serait que le complément, le véritable point à élucider étant le mode de conservation du poisson dont l'abondance et la qualité comestible sont dès maintenant établies. »

Telles sont les instructions générales du gouvernement de l'Afrique occidentale et tous les coloniaux d'Afrique en reconnaîtront l'importance. C'est pourquoi nous avons pensé qu'au moment où une des missions pacifiques qui ouvriront l'ère de la mise en valeur de l'Afrique occidentale se prépare, les lecteurs de la *Dépêche coloniale* nous sauront gré de publier la présente étude historique et géographique de l'île et des bancs d'Arguin : d'une de nos plus anciennes colonies, bien oubliée, bien ignorée.

I

Il est à peu près certain que l'île de Cerné (ou de Herné) colonisée par l'amiral carthaginois Hannon, au cours de son périple de l'Afrique, n'est autre que l'île d'Arguin.

Cette opinion a été soutenue avec beaucoup d'érudition par plusieurs historiens parmi lesquels M. Trêve, à l'avis de qui nous nous sommes rangé, parce que, d'après les traditions sur le commerce qui était entretenu avec Cerné par la République de Carthage et antérieurement par les Phéniciens du temps de Neckao II ², il ne peut être question, comme on l'a cru à tort, ni de Gorée, ni de Fernando-Po, ni d'une petite île aréneuse ³ du Rio de Oro qui, très vraisemblablement, n'existait pas alors ou s'est transformée depuis.

La destruction de Carthage, cent quatre-vingt-seize ans avant Jésus Christ, anéantit du même coup la prospérité de la colonie africaine de Cerné et la nuit la plus complète se fit sur la Côte occidentale d'Afrique jusqu'au quatorzième siècle de notre ère.

II

Les navigateurs dieppois qui, devant d'un demi-siècle les Portugais, découvrirent en 1365 le Sénégal, passèrent au large d'Arguin et du cap Blanc sans les reconnaître. Mais, vers le même temps, les marins du Lagos et du royaume des Algarves, au courant des ressources de cette côte, allaient déjà pêcher sur les bancs des environs du cap Bojador. Les pêcheurs qui fréquentaient ces parages y établirent des pêcheries importantes, sous les auspices de don Henri le Navigateur. Ils contribuèrent fortement à la découverte des points les plus méridionaux de la côte, et lorsque Gille Yagnez eut doublé le cap Bojador, en 1433, ils s'établirent en grand nombre, dès l'année suivante, à l'Angra dos Ruyos (la baie des Rougets), reconnue par Alonzo Gonzalès Baldaya, puis à la baie des Chevaliers et à l'embouchure du Rio de Oro.

¹ Ernest Roume (1858-1934) : polytechnicien, gouverneur général de l'AOF (15 mars 1902-15 déc. 1907).

² *L'île d'Arguin*, par Armand Trêve, ancien commandant de la marine, Lyon, 1887. Nechao II (607 à 601 av. J.-C.) fit faire par les Phéniciens un voyage autour de l'Afrique qui dura trois ans.

³ La mer Aréneuse : située au cœur de l'Asie selon les légendes médiévales.

La pêche, d'après Léon l'Africain ⁴ et le chapitre 104 des Cortès de Santarem ⁵, durait d'octobre à fin avril et procurait aux Maures d'Azamor, par suite des quantités de poissons pêchées, une redevance annuelle de 6 à 7.000 ducats qui donnait aux pêcheurs le droit de séjourner à l'embouchure de l'Omm-er-R'Beeh. Les marins du golfe de Biscaye partaient en septembre, se ravitaillaient en Andalousie et retournaient vendre les produits de leurs pêches vers la Noël à Séville et au port Sainte-Marie. Ils rentraient plus tard à Saint-Vincent pour aller pêcher en Irlande en juin.

La découverte du cap Blanc, doublé et reconnu en 1440 par Nuno Tristao et Alonzo Gonzalès Baldaya ou Antonio de Gonzalès, ouvrit aux Portugais des richesses commerciales nouvelles, en leur permettant la création de comptoirs que la fondation de l'établissement d'Arguin, dans l'île abordée en 1443 par Nuno Tristao, allait porter au plus haut degré de prospérité.

[Construction d'un fort par les Portugais (1448)]

Au cours des années 1444, 1446 et 1447, les Portugais se contentèrent de revenir pendant les périodes de pêche et de faire garder par un de leurs vaisseaux l'embryon de leur colonie d'Arguin, mais, sous l'inspiration de l'infant don Henri, la construction d'un château-fort permettant une défense effective contre les attaques du dehors et les incursions des Maures, fut décidée en 1448. Déjà, en effet, l'occupation portugaise drainait tout le commerce saharien et du Sénégal et très probablement aussi celui du Niger. Des quantités considérables d'or et de produits du sol étaient dirigés sur Arguin dont la forteresse construite avec art, en 1455, sous Alfonse l'Africain et enfin terminée en 1482, sous Jean II, permit la domination effective de toute la Côte occidentale d'Afrique jusqu'au cap Vert.

Malheureusement, cette époque de grande prospérité coloniale fut de courte durée en Afrique, et elle était arrivée à son apogée en 1536 lors de la prise de Santa-Cruz (Agadir des Maures), par les Maures. La froide cruauté et l'âpreté au gain des colons portugais, leurs efforts infructueusement tyranniques de prosélytisme religieux auprès des populations africaines et surtout des Maures, avaient toujours empêché que leurs rapports avec ces derniers fussent cordiaux. Aussi, lorsque les revers du Portugal lui eurent infligé un demi-siècle de domination espagnole (de 1580 à 1640), son commerce dans la colonie d'Arguin était en pleine décadence, ses pêches depuis longtemps abandonnées et ses comptoirs de la Côte n'avaient plus aucune importance.

L'Espagne conquérante, plus occupée de ses luttes européennes et de ses colonies américaines que de sa conquête en Afrique, ne songea même pas à l'occupation réelle de la forteresse d'Arguin, et quand son tour de revers arriva, la Hollande, révoltée contre elle, n'eut besoin que de trois vaisseaux de la Compagnie des Indes occidentales devant le château, pour s'en emparer en 1638, sans y rencontrer de résistance. Arrivés le 29 janvier 1638, les Hollandais reçurent la capitulation des Espagnols le 5 février suivant. Les droits du Portugal, redevenu libre deux ans plus tard, avaient ainsi disparu à jamais.

(La Dépêche coloniale, 20 novembre 1903)

III

La colonisation hollandaise, méthodique, scientifique même, inspirée par la connaissance et la pratique les plus complètes du commerce extérieur, ne pouvait manquer, grâce à la concurrence de ses comptoirs d'ébranler sérieusement le commerce français de la côte où s'était établie la Compagnie du Sénégal, formée à

⁴ *Recueil des voyages*, de L. Temporal, Lyon, 1556.

⁵ *Pêches de la Côte d'Afrique*, par Sabin Berthelot, Paris, 1840.

Rouen en 1582, mais dont les agents coloniaux, jusqu'à André Brûe, affectaient plutôt les manières de seigneurs métropolitains que de commerçants avisés et experts.

La supériorité des Hollandais sur leurs prédécesseurs les Portugais et les Espagnols et sur leurs concurrents voisins, les Français, devait immédiatement porter ses fruits. Scrutant la valeur stratégique d'Arguin, leur premier soin fut de remettre son château en état de les défendre contre les agressions parties d'Europe et surtout contre toute tentative de reprise du Portugal et même de l'Espagne. Ils n'eurent que peu à faire de ce côté, car le vieux château des Portugais était formidable pour l'époque. Les aménagements de ses citernes intérieures et extérieures, chefs-d'œuvres de construction hydraulique, assuraient à la colonie des quantités eau potable suffisantes en cas de siège ⁶.

Par la supériorité de leurs forces navales et par leur habileté commerciale, les Hollandais s'imposèrent pacifiquement aux traitants de la côte, et les tribus maures reprenant la route, depuis longtemps désertée, d'Arguin, rendirent en peu d'années à ce comptoir son ancienne prospérité. Les gouverneurs néerlandais, cordiaux et accueillants, s'appliquèrent surtout à parler l'arabe, à flatter les chefs maures et à se dispenser, en pays musulman, des vaines disputes religieuses. Les Maures, de leur côté, apprécièrent les qualités des nouveaux colons qu'ils payèrent de retour. Leurs relations avec les gouverneurs firent d'eux des alliés dévoués de la Hollande qu'ils favorisèrent toujours et en toutes circonstances.

Aussi lorsque, par un coup de main habile, les Anglais s'emparèrent d'Arguin en 1665, ils rencontrèrent la plus vive opposition des Maures et la situation critique qui leur fut faite ne leur aurait pas permis de conserver leur conquête au cas même où les victoires navales remportées sur eux par l'amiral Ruyter sur la Tamise n'auraient pas remis Arguin aux mains de la Compagnie des Indes occidentales.

Le haut degré de prospérité auquel parvint, dès lors, la Hollande en Afrique occidentale, ne pouvait manquer d'exciter les convoitises de toutes les nations européennes et de la France surtout qui en souffrait le plus. La fondation de l'établissement de Portendick, entre Arguin et le Sénégal, acheva la ruine du commerce sénégalais. Et quand la guerre entre la Hollande et la France éclata en 1672, la Compagnie française du Sénégal ne cherchait plus qu'une occasion de reconquérir par les armes les avantages qu'une habile concurrence lui avait ravi ⁷.

Mais, à partir de 1672, la coalition des principales forces européennes s'unissant à la Hollande contre la France avait, chaque jour, rendu plus précaire la situation de la Compagnie du Sénégal. Les navires n'étaient plus en sûreté dans leurs trajets de France à la Côte occidentale. En vain, la Compagnie avait elle porté ses doléances à La Haye : après l'Espagne, l'Empire, puis le Brandebourg en 1673-1674, et l'Angleterre en 1677 empêchaient tout commerce des Français sur l'Atlantique.

Néanmoins, les succès réitérés de la France sur le continent enhardirent et rassurèrent la Compagnie française du Sénégal qui pensa que le moment était venu pour elle de mettre fin aux agissements des Hollandais en anéantissant la colonie d'Arguin. À son instigation, le vaisseau *L'Entendu*, de 56 canons et 450 hommes d'équipage sous les ordres du capitaine de vaisseau Du Casse, partit du Havre le 23 avril 1678 et jeta l'ancre dans la baie d'Arguin le 10 juillet suivant. Mais les forces françaises étaient insuffisantes pour assurer à la manifestation navale de Du Casse le succès décisif et il attendit le renfort qu'en personne Flamichon, directeur de la Compagnie du Sénégal, parti le 12 août de Gorée avec 4 bâtiments, 90 hommes et quelques canons, lui apportait. Le 22 août, la flotte sénégalaise était dans les eaux d'Arguin et s'était jointe à *L'Entendu* ; le 26 août, les marins des bâtiments français emportaient le chemin couvert, et, le 28, une large brèche laissait un passage aux assiégeants et les assiégés se

⁶ Capitaine de génie Fulcrand, « L'Île d'Arguin », *Revue maritime et coloniale*, 1861.

⁷ Documents sur l'Histoire de France. — Bibliothèque nationale.

rendirent aussitôt. Le 29 août la capitulation était signée et le pavillon de France remplaçait sur les murs celui de Hollande. Derlincourt, gouverneur hollandais du port et tout son personnel, embarqués sur un bâtiment de 30 tonneaux, furent obligés de quitter l'île immédiatement et sommés de rentrer en Hollande ⁸.

Par sa date tardive, cette opération de guerre pouvait être annulée. En effet, la capitulation était du 29 août et la paix avait été signée à Nimègue avec la Hollande le 10 août. Mais Louis XIV, vainqueur de la coalition européenne, imposa à la Hollande les effets rétroactifs du traité et la nouvelle conquête africaine fut ratifiée ⁹.

La Compagnie française du Sénégal recevait, avec la concession d'Arguin, un joyau colonial que, par son imprévoyance, la frivolité de ses vues et l'inexpérience de ses directeurs, jusqu'à la nomination d'André Brüe en 1697, elle ne sut ni ne put garder.

IV

Les mêmes erreurs qui avaient amené la décadence du commerce sénégalais au cours des quarante années de la colonisation hollandaise à Arguin allaient anéantir, entre les mains des Français l'œuvre habile de la Compagnie néerlandaise et les conséquences mêmes de l'œuvre portugaise qui l'avait précédée et qui avait été longtemps féconde et prospère.

Les causes et les résultats de la paix signée à Nimègue eussent dû être profitables à la Compagnie du Sénégal et auraient pu contribuer à relever sa prospérité déchuée en Afrique si sa direction métropolitaine avait été la hauteur de la tâche qui lui incombait.

Mal conseillée et mal éclairée par ses agents africains, elle n'y songea même pas. Elle ne vit dans l'expulsion de la Compagnie hollandaise que le départ d'un voisin, d'un concurrent gênant et, au lieu de prendre sa succession, elle ne pensa à retirer d'autre avantage de sa nouvelle possession que de la ruiner pour ramener le commerce de l'île et celui de Portendick vers le Sénégal.

Cette erreur économique qui laissait le comptoir commercial d'Arguin vacant devait y ramener l'étranger. Les procédés hautains et la superbe ignorance des chefs de l'entreprise française ne purent, dès lors, qu'accentuer l'éloignement des tribus maures et les détourner tout à fait pour les diriger vers le Nord. Une faute immense fut, en outre, commise, en abandonnant le fort pour n'y point entretenir de garnison. Cette mesure d'économie mal entendue devait avoir des conséquences fâcheuses auxquelles on eût pu s'attendre dans l'état troublé de l'Europe. La révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, allait précipiter les événements. La Hollande, après ses sanglantes défaites et les dures conditions que lui avait imposées la France à Nimègue, ne pouvait ouvertement entrer dans la lutte, mais rien ne l'empêchait de la favoriser de toutes ses forces. C'est ce qu'elle fit en facilitant l'enrôlement des commerçants néerlandais et de réfugiés français sous la bannière du Brandebourg pour reconquérir la Côte d'Afrique, et elle y mit d'autant plus d'ardeur qu'elle trouva les Maures, mécontents des Français, prêts à la seconder.

Les vaisseaux français, à l'ancre sous le fort d'Arguin, attaqués inopinément, durent fuir devant la flotte coalisée, tout à coup apparue. Dans le courant de l'année 1685, la Compagnie hollandaise des Indes occidentales reprenait possession du fort sans combattre et renouait avec les Maures ses relations suspendues depuis sept ans.

En vain la Compagnie du Sénégal, lésée par ce coup de force perpétré en violation des traités, porta-t-elle ses récriminations à La Haye et à Paris et invoqua-t-elle les clauses de la paix de Nimègue. La ligue d'Augsbourg qui les déchirait si audacieusement rendait toute justice impossible en jetant de nouveau la coalition de la Hollande, de l'Allemagne, de l'Espagne et un peu plus tard, en 1688, de l'Angleterre, désormais sûre du succès contre la France.

⁸ Berlioux, *André Brüe, directeur de la Compagnie du Sénégal*, Paris 1874.

⁹ Documents sur l'histoire de France (Bibliothèque nationale).

Les prétentions de la Compagnie du Sénégal devenaient dès lors insoutenables et sa position fut un moment critique. Tout en s'assurant sagement de l'amitié des Maures, la Compagnie hollandaise des Indes occidentales réorganisa le plus colossal drainage commercial qui se fût fait jusqu'alors de tous les produits de l'Afrique occidentale, vers ses comptoirs d'Arguin et de Portendick.

À ce moment, un homme de génie, un colonial de race, précurseur de Faidherbe dans le Sénégal du dix-huitième siècle, André Brüe, eut la vision réelle de tout ce qui avait fait la rapide fortune de la Hollande en Afrique et de ce qui pouvait encore y relever le commerce français. Nommé directeur de la Compagnie du Sénégal en 1697, il ouvrit des négociations avec les chefs indigènes, surtout avec les Peuhls, dont le *sirasik* ou empereur signa avec lui des traités de commerce. Il occupa fortement Gorée, soumit une partie du Cayor, pénétra dans le Haut-Sénégal, jusqu'au confluent de la Falémé. explora la Gambie, les Bissagos, la Casamance et releva, dans toute la rive gauche du Sénégal, le commerce que ses inhabiles prédécesseurs avaient laissé déchoir. Rentré en France en 1702 pour diriger, à Paris, la Compagnie du Sénégal, il y noua des relations métropolitaines et internationales destinées à achever la conquête pacifique de la côte et éventuellement la reprise d'Arguin, sur la possession de laquelle l'exécution du traité de Nimègue et l'irrégularité du coup de force consommé en 1685 n'avaient pas anéanti les droits de la France et de la Compagnie.

Revenu au Sénégal en 1714, André Brüe y exploita surtout les mines d'or du Bambouk, mais y continua simultanément son système de traités amicaux. Plus que jamais, il songeait à Arguin lorsque, le 29 janvier 1717, il traitait avec Alichandora, chef des Maures Trarza, réservant, par une convention habile, à la Compagnie du Sénégal tout le commerce de la Côte jusqu'à Portendick et interdisant, contre certains avantages, les relations des Maures avec les Hollandais de Portendick et d'Arguin. Malheureusement, dans cette seconde période de son administration, André Brüe, mal secondé tant par ses collaborateurs métropolitains que par son entourage sénégalais, ne put donner toute la mesure de son génie. Plus liants que ses agents de la côte, ceux de la Compagnie hollandaise, sourdement, lentement, détruisirent les effets de la convention de 1717 avec les Trarza qui leur permirent la réouverture d'un comptoir à Portendick.

Rentré en France en 1720 sans avoir pu régler la question d'Arguin par la diplomatie, Brüe y organisa une série d'expéditions destinées à définitivement chasser les Hollandais de la côte d'Afrique et à y asseoir enfin, jusqu'au cap Blanc, les droits politiques de la France.

Dans le commencement de 1721, un siège, rondement mené, remettait la place d'Arguin entre les mains de la Compagnie française du Sénégal ; mais elle eut le tort de placer à la tête de l'administration de cette colonie, Duval, « celui de ses employés le moins propre à cette fonction »¹⁰.

En effet, les Maures, à l'instigation des Hollandais réfugiés à Portendick, égorgèrent Duval à peine installé, le 16 octobre 1721, avec tous les Français.

Une année après ce guet-apens resté impuni, le 8 décembre 1722, une escadre conduite par de la Rigaudière-Froger, quittait Lorient et emportait Brüe à bord de l'*Apollon*. Des vents contraires ramenèrent les vaisseaux au port qu'ils ne quittèrent enfin que le 16 janvier 1723. Le 13 février 1723, l'*Apollon* et le *Duc-du-Maine*, avec les autres bâtiments de l'escadre, abordent dans l'île d'Arguin. De la Rigaudière et André Brüe, descendus à terre, exhibèrent au gouverneur les titres de la Compagnie française établissant ses droits sur l'île et sur les bancs et sollicitèrent, en vain, la reddition immédiate de la place. Le gouverneur, qui ne disposait que de peu de forces, temporisa et, finalement, empoisonna les deux citernes de l'île pour obliger l'escadre, manquant d'eau potable, à se retirer sur le Sénégal. Malgré la vive opposition de Brüe, pressé d'en

¹⁰ Labat, *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale*, 1728.

finir et d'effectuer une prise de possession que les forces françaises permettraient d'assurer, de la Rigaudière fit lever les ancres le 23 avril sans avoir combattu.

(*La Dépêche coloniale*, 26 novembre 1903)

V

Les mémoires d'André Brüe établissent péremptoirement que de la Rigaudière-Froger, commandant l'escadre française chargée d'expulser les Hollandais de l'île d'Arguin, ne porta pas, dans l'exécution de sa mission, toute la diligence désirable et qu'un homme d'action comme André Brüe eût aimé à voir déployer à un marin. Malgré l'infériorité numérique des Hollandais et la faiblesse de leurs défenses, en face de ses bâtiments, de la Rigaudière ne voulut pas combattre, heureux de prétexter, pour partir, l'épuisement de ses provisions et l'empoisonnement, très contesté par Brüe, des citernes d'Arguin. La conquête fut le fait ultérieur de l'énergique intervention du directeur de la Compagnie du Sénégal, qui força les Hollandais à quitter l'île. Elle est la preuve des grands mérites du seul colonial qui ait dirigé l'ancienne Compagnie du Sénégal.

Brüe, rentrant en France en 1724, se retirait des affaires, après une carrière coloniale brillante et bien remplie, avec la gloire d'avoir assuré à la France et à sa Compagnie la possession définitive de la clef du commerce marocain et saharien qui, entre ses mains expertes, eût pu devenir très puissante.

[Destruction du fort portugais (1744)]

Devenue la Compagnie des Indes occidentales, l'ancienne Compagnie du Sénégal transformée ne trouva plus dans les successeurs de Brüe un organisateur capable de faire occuper solidement la vieille forteresse portugaise et, en 1744, elle l'abandonna définitivement et fit raser ses murailles, pour concentrer toutes ses forces économiques sur les comptoirs du Sénégal.

Arguin avait vécu. Cette faute coloniale eut pour conséquence de diriger tout le commerce saharien vers le Nord et de priver la France du port de refuge le plus sûr et le mieux placé pour servir de débouché aux produits commerciaux des caravanes. Or, la valeur stratégique de l'île si minutieusement relevée par Perrier de Salvert, le 8 mars 1721, après le siège et sous la direction de Dubois, lieutenant de Brüe, et celle, non moins importante, au double point de vue de la défense et des pêches, de la baie et des bancs d'Arguin et du Cap Blanc, méritait mieux qu'un abandon aussi inconsidéré.

Le fort que les Français détruisaient ainsi avant de l'abandonner avait été construit en hémicycle « sur la partie Nord-Ouest de l'île. Il était assis sur le rocher d'un escarpement qui s'avancait dans la mer dont il était entouré et qui formait la pointe de l'île ¹¹ ». L'emplacement ne pouvait être mieux choisi. Sa construction, en briques importées du Portugal, son élévation sur un escarpement de 10 mètres environ d'altitude et la nature de son sous-sol en faisaient un séjour confortable et convenant bien à la garde de cette immense baie. Sa façade était tournée au Midi du côté de l'île. Elle se composait de deux bastions et d'une demi-lune protégés par un fossé. La galerie en hémicycle battant la mer avec deux batteries et le bastion de l'Est gardait la mer et la terre. Des casernements et des magasins s'abritaient dans l'enceinte au centre de laquelle étaient les citernes du château. La hauteur des murailles au-dessus du rocher était de 8 centimètres environ, celle du bastion occidental de 10 mètres, et celle du bastion oriental de 11 à 12 mètres, qui en mettaient le sommet à 20 mètres environ au-dessus de la mer.

¹¹ Capitaine Fulcrand, « L'île d'Arguin », *Revue maritime et coloniale*, 1861.

Les forces du château d'Arguin permettaient donc une sérieuse défense jusqu'au dix-septième siècle. Les passes du cap Blanc relevées sous les ordres de Brüe et mentionnées sur la carte du R. P. Labat, indiquèrent des mouillages profonds dans les baies des Lévriers et d'Arguin, ainsi que plusieurs chenaux abrités à l'intérieur du banc du cap Blanc, dont les profondeurs variaient de 5 à 20 brasses ; à l'extérieur, les accores de ce banc permettaient des mouillages exempts de dangers, sur des fonds variant entre 15 et 30 brasses.

Mais, pressée de réaliser la centralisation commerciale de la Côte occidentale d'Afrique qu'elle avait rêvé d'organiser sur le Sénégal, la Compagnie française des Indes occidentales n'apprécia aucun de ces avantages, et lorsque, en 1759, les Anglais prirent à leur tour possession de nos comptoirs de Gorée et de Saint-Louis, nous avons depuis longtemps oublié la route des ruines d'Arguin dont il ne restait déjà plus que des vestiges.

Pour y empêcher, néanmoins, toute velléité d'occupation française, les Anglais interdirent formellement tout commerce intérieur ou extérieur avec Arguin et réussirent peu à peu à ramener les Trarza à porter leurs gommés dans les comptoirs de Saint-Louis. Quand, par le traité de Versailles, la France rentra en possession du Sénégal et de ses autres colonies de l'Afrique occidentale, aucun Français ne songea même à l'occupation possible d'Arguin. Les événements de la Révolution, qui nous faisaient encore une fois perdre nos colonies africaines, éloignèrent l'Europe de cette côte d'Afrique que le dix-neuvième siècle devait nous faire reconquérir. Ils achevèrent aussi de jeter le voile de l'oubli sur l'antique Cerné, sur la prospère Arguin des Portugais et des Hollandais, sur la première et la plus antique colonie méditerranéenne et d'Europe en Afrique occidentale.

VI

Tant que le commerce des sociétés commerciales hollandaises et françaises n'eut en vue que la traite et le troc, en dehors de toute idée de mise en valeur des colonies, Arguin put être considérée tour à tour comme utile ou néfaste. Les Hollandais de la Compagnie des Indes, qui luttèrent contre les Français de la Compagnie du Sénégal, n'eurent garde de laisser sombrer les forces d'Arguin qui protégeaient et entretenaient leur commerce au Nord de nos possessions ; tant qu'ils le purent, ils la fournirent de garnisons solides et bien armées. Les Français n'y virent, même en la possédant sans conteste après qu'ils en eurent chassé les Hollandais, qu'une concurrente de Saint-Louis et du Cap Vert, et les Anglais, après eux, ne pensèrent pas autrement.

Cette idée, qui était la conséquence forcée du genre commercial des compagnies concessionnaires des dix-septième et dix-huitième siècles, était logique et explique le grand cas que faisaient les Français de l'exclusion de leurs voisins hollandais, mais aussi leur indifférence envers la colonie conquise. Les richesses ichtyologiques des parages d'Arguin qui avaient été la raison d'être des découvertes et de l'occupation portugaise et la possibilité, grâce à la situation exceptionnelle de l'île et aux salines naturelles qu'elle contient et qui se rencontrent aussi sur plusieurs points des côtes environnantes, d'en faire un centre unique de pêcheries, échappèrent presque continuellement aux administrateurs de la Compagnie hollandaise des Indes occidentales et de la Compagnie du Sénégal.

André Brüe seul, parmi eux, les entrevit et en mesura la valeur, comme l'attestent les documents que lui emprunta le R.P. Labat, mais pas plus que pour la culture du coton qu'il voulait entreprendre, il n'eut ni le temps, ni les moyens de mettre ses vues grandioses en pratique.

La reprise de possession du Sénégal en 1817 par la France, à la suite du traité de Paris de 1815, trouva le colonel Schmatz, administrateur de la Compagnie, et ses conseillers aussi irréductiblement adversaires de la colonisation d'Arguin que les Anglais qui venaient de quitter le Sénégal et que les directeurs des anciennes compagnies. Un

nauffrage tristement célèbre et dont le retentissement fut universel [celui de la *Méduse*] contribua fortement à discréditer les parages du Cap Blanc et d'Arguin, à en détourner les navigateurs et à consacrer officiellement l'abandon de cette côte réputée désormais inhospitalière.

Cependant, en 1840, un livre, qui eut un vif succès et qui réveilla de légitimes espérances, parut à Paris ¹², montrant la possibilité de faire du banc d'Arguin un autre Terre-Neuve. Il prouvait que si, par la proximité des Canaries, les Islenos peuvent exploiter les pêcheries africaines sans établissements, c'est que le champ de pêches est véritablement vaste, puisqu'il s'étend des Canaries au Cap Vert, ayant pour limites occidentales les accores du grand plateau sous-marin qui, de terre, prolonge le sol saharien jusque vers le 21° de longitude Ouest de Paris. Mais il insistait sur la nécessité, pour les pêcheurs européens, trop éloignés de lieux favorables, d'avoir des centres de pêche, parmi lesquels l'ancienne colonie d'Arguin, en raison de la richesse de ses salines et des salines environnantes, était toute désignée.

Tous les anciens navigateurs après les Portugais du quinzième siècle et Léon l'Africain avaient signalé l'abondance et la variété du poisson sur les côtes de l'Afrique occidentale. Le Vénitien Alvise de Ca da Mosto ¹³ et le Flamand Eustache de la Fosse ¹⁴, qui écrivaient, parlant des parages d'Arguin, qu'il « s'y prend de bons poissons à faire morue », cités aussi par M. H. Froidevaux ¹⁵, ne constataient qu'un fait mis en pratique depuis longtemps par les pêcheurs du royaume de Algarves et du golfe de Biscaye ¹⁶.

Puis, les découvertes successives des navigateurs et la prospérité des établissements commerciaux des Portugais à Arguin et des Français à Gorée firent oublier les pêches qui n'étaient plus le but de ces expéditions lointaines. Mais, plus tard, des moines observateurs comme le P. Alexis de Saint-Lô ¹⁷ et les RR. PP. Olivier et Bernardin ¹⁸, dans les relations de leurs voyages au Cap Vert ; des géographes comme M. Dapper ¹⁹ ; des voyageurs comme Claude Jannequin, sieur de Rochefort ²⁰, apprécièrent éloquemment, pendant tout le cours du dix-septième siècle, les ressources fournies par les pêches sur les côtes d'Afrique, des Canaries au Cap Vert.

André Brüe, nous l'avons dit, avait mieux que tout autre entrevu le parti à tirer de ces ressources et le R. P. Labat, qui écrivit d'après ses mémoires, consacre aux pêches d'Arguin un passage du chapitre IV de la *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale* qui offre un réel intérêt ²¹. Après avoir décrit le Cap Blanc, la baie de Sainte-Anne, l'anse des salines naturelles de l'île d'Arguin, donné enfin des indications géographiques précieuses sur le golfe et les bancs environnants, il disait : « Il s'y voit, entre autres, des *vieilles* d'une grandeur surprenante ; il est ordinaire d'en prendre qui pèsent deux quintaux et quelquefois plus. Les Anglais les appellent *vieilles femmes* ; les Hollandais les nomment *grosses morues*, *dicken stoeirs* ; les Français les connaissent simplement sous le nom de *vieilles*.

« Ce poisson ressemble si fort à la morue que je crois que les Hollandais ont rencontré plus juste que les autres quand ils l'ont appelé grosse morue. En effet, il en a

¹² *La Pêche sur la Côte occidentale d'Afrique*, par Sabin Berthelot, Paris, 1840.

¹³ *Relation des voyages d'Afrique*, d'Alvise de Ca da Mosto (1455), par Ch. Schep, Paris. — Louis Cadamosto ou Alvise de Ca da Mosto fit, sous les auspices de don Henri du Portugal, deux voyages sur la Côte d'Afrique et explora le Sénégal, la Gambie, les îles du Cap Vert et laissa une relation de ses voyages qui parut à Vienne, en 1507.

¹⁴ « Voyage à la Côte occidentale d'Afrique, en Portugal et en Espagne (1479-1480) », par R. Foulche-Delbos. *Revue hispanique*, 1897.

¹⁵ « Un champ de pêche inexploré sur la Côte occidentale d'Afrique », par M. H. Froidevaux, *Bulletin de la Société d'agriculture et de pêche*, juin 1903.

¹⁶ Voir chapitre II de la présente étude historique.

¹⁷ *Relation du voyage au Cap Vert*, par le P. Alexis, de Saint-Lô, en 1635.

¹⁸ Voyage des RR. PP. Olivier et Bernardin au Cap Vert en 1637.

¹⁹ *Description de l'Afrique*, par M. Dapper.

²⁰ *Voyage de Libye au royaume de Sénégal le long du Niger*, Paris 1643.

²¹ *Nouvelle relation de l'Afrique occidentale*, Paris 1728, par le R. P. Labat.

la forme, la peau, la chair, l'avidité à mordre à l'hameçon. Sa grandeur extraordinaire ne doit pas changer son espèce, mais seulement le faire regarder comme une morue de la grande espèce. Sa chair est blanche, tendre, grasse, ferme et se lève par écailles. Sa peau est grise, couverte de très petites écailles ; elle est épaisse et grasse. Ce poisson est si goulu qu'il se jette sur l'hameçon aussitôt qu'il le voit paraître...

« Ceux qui ont souvent mangé de ce poisson disent qu'il est plus délicat quand il a été couvert de gros sel pendant cinq ou six heures.

« On sale la *vielle* comme la *morue* de Terre-Neuve ; mais comme elle est plus grosse, il y faut apporter plus de soin, la saler deux fois, la bien presser et la faire sécher et mettre en barriques avec précaution. Moyennant cela, elle se conserve longtemps, se transporte partout et peut être le fonds d'un très bon commerce. Aussi les Hollandais avaient-ils toujours des bateaux occupés à cette pêche, tant pour la subsistance de leur garnison d'Arguin que pour trafiquer aux îles Canaries, aux Açores et à la côte de Guinée. »

Ce sont là des indications trop précises pour ne pas être retenues, même après deux siècles passés, et nous constatons avec M. Froidevaux, qui est spécialiste des questions de géographie historique de l'Afrique, que personne, jusqu'à S. Berthelot, sinon les plagiaires de Labat, J. B. Léonard Durand, premier directeur de la Compagnie la Gomme du Sénégal, et l'abbé Prévost ²², n'a fourni de détails plus précis que cet auteur sur l'ichtyologie de la Côte occidentale d'Afrique.

Les projets inspirés par l'œuvre de Brüe et de Labat à l'abbé Baudeau en 1788, qui avaient en vue la pêche de la vieille et, en outre, la culture et le commerce, ceux de Labarthe, exposés dans son *Voyage au Sénégal* ²³, n'eurent, aux époques agitées de la fin du dix-huitième siècle, aucune suite scientifique ou pratique. La politique de la France, dépossédée de ses colonies africaines, ne la conduisait plus vers ces parages, ni ne l'incitait plus à en tirer parti.

Les révélations ichtyologiques de Sabin Berthelot et les conceptions générales de Faidherbe allaient laborieusement, mais sûrement, en un demi-siècle, créer un courant d'opinion enfin favorable à la connaissance et à l'exploration d'un champ de pêche inexploité et dont la valeur pour l'avenir est incalculable.

P. Carle-Danteg.

²² *Histoire générale des voyages* par l'abbé Prévost, 1745 (c'est une compilation rajeunie de Labat que Léonard Durand compila à son tour en deuxième main.)

²³ (1) *Voyage au Sénégal en 1781 et 1785*. Paris, an X.

La mission de Charles Soller

Nouvelles coloniales et maritimes
(*Le Temps*, 5 avril 1888)

L'explorateur Charles Soller, chargé d'une nouvelle mission au Sahara occidental, part pour le Sénégal, dont il se propose d'étudier la région au nord de Saint-Louis et dans le voisinage de l'île d'Arguin. M. Soller va chercher à ouvrir de ce côté un débouché aux produits du Soudan, et à détourner vers la côte les caravanes de Tombouctou qui, actuellement, se dirigent sur le Maroc.

VOYAGES

L'EXPLORATEUR MODERNE.
(*Le Bien public*, 20 juillet 1889)

Bayle me disait dernièrement : Mon cher ami, vous allez écrire une biographie de Charles Soller en tête de sa lettre sur l'île d'Arguin. Je compte sur vous. Pour quoi faire ? Pour présenter au public notre savant et intrépide voyageur. Mais tout le monde le connaît, les revues géographiques et coloniales sont pleines de ses travaux, de ses aventures dramatiques, il a fait des conférences dans la plupart des villes de France, et porté partout la bonne parole. Cependant, absorbé par la pensée unique et obsédante d'un but supérieur à atteindre, Soller est un modeste qui marche et ne parle jamais de lui : aussi vais-je très simplement dire ce que nous en pensons.

Charles Soller est né, le 26 avril 1858, à Schiltigheim-Strasbourg. Chacun apporte des dispositions particulières en venant au monde ; lui est venu au monde explorateur. À peine ses études étaient-elles achevées, qu'il se mit à parcourir le Portugal, l'Espagne, les côtes du Maroc, afin de s'entraîner ; — car, dès cette époque, sa pensée, comme ses regards, étaient tournés vers l'intérieur du continent mystérieux.

Une des forces de Charles Soller, une de celles qui assurent le triomphe des idées qu'il préconise et défend avec une rare éloquence, c'est la possession d'un remarquable esprit de suite, servi par une inébranlable volonté. Dès cette époque déjà lointaine, alors que le futur voyageur était presque encore un enfant, il comprit combien on doit être armé pour poser le pied dans l'intérieur, et se mit à apprendre l'arabe et les divers dialectes berbères.

La première exploration de Soller à travers l'Atlas et le Sahara marocain date de 1880. Ce grand garçon blond, frêle d'apparence, après avoir longuement préparé et mûri ses desseins, se jetait à vingt-deux ans dans la plus périlleuse des carrières, ce qui prouve

qu'aux âmes bien nées
La valeur n'attend pas le nombre des années.

Ses débuts lui valurent un coup de sabre qui lui ouvrit le crâne ; et lorsqu'en feuilletant dernièrement une collection du *Petit Journal*, je parcourais le numéro du 20 mai 1881, ce n'est pas sans une émotion rétrospective que j'y lus la longue relation de l'assassinat de Charles Soller.

Tout est bien qui finit bien. Le jeune explorateur revint à la vie, et du coup, ce baptême du sang l'avait rendu célèbre.

Cette entrée en matière n'étant pas faite pour le décourager, il reprit le chemin de l'Afrique ; en 1886 nous le retrouvons au Noun et au Sous, avec une mission scientifique et économique des Ministères de l'instruction publique et du commerce.

Chargé, en 1887, d'une nouvelle mission du gouvernement, il fait le coup de feu aux côtés du Sultan Moulé-el-Hassan, qu'il accompagna durant son expédition contre les tribus rebelles du centre de l'empire. Puis, se séparant de la colonne, il s'enfonce seul dans les massifs montagneux du Grand-Atlas marocain qu'il parcourt du Nord-Est au Sud Ouest, et termine cette magnifique exploration par la visite de toute la portion du Sahara occidental comprise entre les caps Juby et Mink.

L'année suivante, le ministère de la marine et des Colonies confiait à l'éminent voyageur le soin d'étudier sur place les conditions de la pêche au banc d'Arguin, et les moyens de détourner vers l'île, et conséquemment au profit exclusif de la France, les caravanes qui vont du Soudan occidental au Sahara marocain.

Je pourrais suivre Soller pas à pas durant neuf années d'explorations presque incessantes, au milieu de périls, d'embûches, de guet-apens quotidiens des hommes et de la nature, récoltant un coup de sabre ici et une fièvre maligne là ; il me serait facile de montrer combien il a sacrifié à la science en publiant de remarquables ouvrages de philologie. Cependant, fils de philologue moi-même, je veux laisser dans l'ombre celle partie du labeur de Charles Soller pour ne me souvenir que du côté économique de son œuvre.

Grâce à son zèle ardent, désintéressé et dévoué, et au puissant concours des hommes de cœur et de jugement qui s'occupent des questions africaines, l'île d'Arguin est à la veille d'être une colonie commerciale de premier ordre, et de devenir le siège central, commode et sûr, de vastes entreprises de pêche, sur un des bancs les plus poissonneux de notre hémisphère.

Tels sont les magnifiques résultats tangibles, palpables, rémunérateurs, que nous devons à Soller. C'est la patrie agrandie, enrichie, luttant avantageusement contre la concurrence anglaise et allemande ; c'est le triomphe pratique et pacifique sur l'étranger, et ce sera toujours le plus beau titre de gloire de Charles Soller. — une gloire qui ne coûte ni larme, ni sang, et fait bénir le pionnier montrant de nouveaux horizons commerciaux à la Mère-Patrie.

Par ce temps de lutte à outrance pour la vie, proclamons bien haut qu'ouvrir des débouchés, c'est faire de la bonne politique, et c'est à ce titre que je suis heureux de saluer, en Charles Soller, le type nouveau et nécessaire de l'explorateur moderne.

Oui, mon vaillant ami, vous êtes à la veille de voir se réaliser toutes les espérances primitivement conçues, le rêve d'hier, devenu la réalité d'aujourd'hui : notre domaine de pêche agrandi et transformé, l'île d'Arguin grand marché français. Croyez-bien que ce jour prochain, nos cœurs battront aussi fort que le vôtre au spectacle de l'œuvre réalisée pour la France !

Ce jour-là vous paiera de toutes vos blessures, de toutes vos souffrances passées, et vous fera oublier vos dix ans de lutte

Paul Vibert.

(*La Géographie*).

Ernest ROUME (1858-1934)

Polytechnicien,
gouverneur général de l'AOF (15 mars 1902-15 déc. 1907).
Reconverti dans les affaires :
administrateur de la Banque de l'Indochine
et d'une vingtaine d'autres sociétés
à commencer par le Chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba
qu'il présida de 1908 au début de 1915. Voir [encadré](#).

Jean Abel GRUVEL

Né au Fleix (Dordogne), le 14 février 1870.

Études à Bordeaux.

Maître de conférences de zoologie à la faculté des sciences de Bordeaux.

Nombreuses missions scientifiques et techniques sur la Côte occidentale de l'Afrique.

Directeur du laboratoire de productions coloniales d'origine animale à l'École pratique des hautes études

Professeur titulaire de la chaire des pêches et productions coloniales d'origine animal au muséum national d'histoire naturelle (1^{er} mai 1920).

Missions à Madagascar, au Maroc, en Syrie...

Directeur de l'aquarium des colonies à Vincennes et du laboratoire maritime de Saint-Servan, transféré en 1935 à Dinard.

Administrateur de la Société de construction des pompes Essa-Mico à la Garenne-Colombes (Seine)(jan. 1938).

Chevalier de la Légion d'honneur : professeur à la faculté des sciences de Bordeaux, services exceptionnels rendus à l'occasion de l'exposition coloniale de Marseille (*JORF*, 19 juillet 1908, p. 5103).

Officier de la Légion d'honneur : Pendant toute la durée de la guerre, s'est occupé particulièrement de la mise en valeur des ressources maritimes et fluviales de notre empire colonial et a donné, en dehors de son service de médecin militaire, les soins les plus dévoués à la population civile. A été blessé à l'œil droit dans l'exercice de ses fonctions, au cours d'une opération chirurgicale, perdant complètement la vision de cet œil (*JORF*, 22 octobre 1920, p. 16281).

Membre de l'Académie des Sciences coloniales (1922).

Commandeur de la Légion d'honneur (*JORF*, 29 juillet 1935, p. 8268).

Décédé à Dinard (Ille-et-Vilaine), le 18 août 1941.

LES BANCS D'ARGUIN
(*La Dépêche coloniale*, 1^{er} décembre 1904)

Nous avons annoncé, dans un de nos précédents numéros, que M. A. Gruvel, professeur à la Faculté de Bordeaux, est chargé d'une mission sur les bancs d'Arguin, mais nous n'avons pu dire qu'un mot de cette intéressante question qui a été exposée au dernier déjeuner mensuel de la Société de Géographie commerciale.

Nous sommes en mesure aujourd'hui de compléter nos renseignements.

C'est grâce à la bienveillance de M. le gouverneur général de l'Afrique occidentale française que cette mission a pu être organisée sous la direction de M. A. Gruvel, pour l'étude de la faune ichtyologique des bancs d'Arguin et son utilisation industrielle.

Sans abandonner le côté scientifique de la question, la mission est destinée à s'occuper plus spécialement de rechercher les méthodes de préparation et de transport qui pourraient permettre de tirer des immenses ressources en poissons de l'Afrique occidentale les meilleurs résultats industriels.

Pour cela, outre son personnel scientifique très restreint, l'expédition se composera de sauteurs et de trancheurs de Terre-Neuve et d'Islande, d'un préparateur de sardines à l'huile, d'un presseur et de pêcheurs, tous gens de métier, spécialement choisis et aptes, par conséquent, à tirer le meilleur parti possible du matériel considérable qui sera mis à leur disposition.

De cette façon, il sera fait des essais de préparation par le sel, l'huile, le pressage et le séchage. On s'efforcera de montrer ainsi quelles sont celles qui s'appliquent le mieux à telle ou telle espèce déterminée.

Des sécheries spéciales seront installées sur la côte de Mauritanie, destinées à montrer quel parti on pourrait tirer, pour la colonie, du poisson préparé en vert et séché sur la côte même par des procédés scientifiques et rationnels.

Une assez grande quantité de ce même poisson, également préparé en vert, sera conduite à Bordeaux, à la rentrée de la mission, et séchée dans cette ville qui, comme on le sait, présente des conditions climatiques particulièrement favorables au séchage de la morue.

Enfin une vaste chambre frigorifique sera installée à bord du vapeur spécialement affrété pour la mission et permettra de faire des essais de transport des poissons frais entre les divers points de relâche dans la colonie même et entre celle-ci et la France.

Ainsi comprise, on espère que la mission pourra, dans un temps relativement court, résoudre ou tout au moins indiquer la solution de problèmes importants dont nous venons seulement de donner un aperçu, qu'elle pourra se mettre en route dès les premiers jours de janvier et qu'à son retour, elle prouvera qu'elle n'a été inutile ni pour la France, ni pour sa colonie africaine.

B. DE L. [Boulland de l'Escale]

SUR LA CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

En Mauritanie. — La mission Gruvel. — Son but. — Avantages commerciaux.
(*La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 7 janvier 1905)

M. Roume, le gouverneur général de l'Afrique occidentale française, s'efforce, comme les lecteurs de *La France* ont pu le voir dans de précédents articles, de soumettre par des moyens pacifiques les tribus de Maures pillards qui habitent au dessus du Sénégal dans une partie de la côte s'étendant jusqu'à la limite nord de nos

possessions, connue sous le nom de Mauritanie saharienne. Les habitants de ce pays ne vivent que des produits du vol commis au préjudice des marabouts ou Maures travailleurs et marchands de poissons.

M. Roume est secondé dans son œuvre par le secrétaire général des colonies, délégué du gouverneur général en Mauritanie, M. Coppolani, avec qui il s'efforça de mener à bien la propagande d'action pacifique qu'ils ont élaborée. C'est sur cette côte inhospitalière qu'une prochaine mission, organisée par la Société de géographie commerciale de Bordeaux, sous le haut patronage de M. Roume, va partir de notre ville dans quelques jours.

Cette mission, qui a pour titre « Mission des pêcheries de la côte occidentale d'Afrique », se compose de : MM. Gruvel, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, chef de mission ; Dautan, assistant au Muséum de Paris, chef du service ichtyologique au laboratoire maritime de Tateihou, second de la mission, et un de nos compatriotes, M. Bouyat, licencié ès sciences, préparateur de la mission.

Sachant intéresser nos lecteurs, nous nous sommes rendu à l'annexe de la Faculté des sciences, où nous avons pu trouver M. Gruvel qui, tout en surveillant les préparatifs du prochain départ de la mission, s'est prêté de bonne grâce à une interview.

» La date exacte de notre départ, nous dit M. Gruvel, est fixée au 15 janvier dans la matinée ; nous nous embarquerons, du port de Bordeaux, sur le vapeur *Guyane*, spécialement affrété et aménagé pour les besoins de la mission ; ce vapeur appartient à MM. Ambeaud et Cie, du Havre.

» Les travaux que va entreprendre la mission tendront, nous déclare notre interlocuteur, à démontrer d'une façon précise, non pas quelles sont les richesses ichtyologiques de la côte occidentale d'Afrique, si favorisée au point de vue de la pêche, mais de rechercher par quels moyens pratiques il serait possible d'en tirer parti pour le plus grand bien de la colonie et de la métropole.

» Il s'agira d'indiquer aux paisibles tribus nègres de pêcheurs, que protègent à grand peine des pillards quelques compagnies de tirailleurs, de quelle façon on peut préparer le poisson qui abonde dans leur pays et le sécher par des moyens plus rationnels et moins primitifs, en vue de la consommation locale et de l'exportation.

— Comptez-vous établir une sécherie là-bas ?

— Oui, nous établirons une sécherie démontable au poste de Nouakchott, qui est situé à 18 kilomètres au sud de Portendik, ville qui, sous la domination anglaise, en 1850, fut un centre de trafic très important ; espérons qu'il en sera de même, dans quelques années pour Nouakchott. »

Sur notre demande, le chef de la mission des pêcheries nous déclare : « Les produits que nous rapporterons en France, poissons séchés à Nouakchott, poissons préparés au vert et destinés à être séchés à Bordeaux, conserves de langoustes, homards, etc , seront immédiatement examinés à l'arrivée par une commission nommée par la chambre de commerce et composée de MM. Daney, Magne et Ch. Rodel. Cette commission devra se prononcer ensuite, en toute compétence et en toute liberté, sur la valeur industrielle et commerciale et sur les avantages pécuniaires que l'on peut espérer. »

Avant de prendre congé de M. Gruvel, celui-ci nous donne quelques détails sur l'aménagement spécial de la *Guyane*. Le vapeur est recouvert presque entièrement de tentes, pour protéger des rayons du soleil, et emportera plusieurs exemplaires des différents engins de pêche en usage sur nos côtes : chaluts, sennes, filets à sardines, nasses, casiers à langoustes, etc.

Le commandement de la *Guyane* est confié à M. Rehel, capitaine au long cours, qui a bien voulu se charger des observations hydrographiques et océanographiques ; il aura pour second M. Nicolaysen, capitaine au long cours, qui sera, lui, chargé de diriger les opérations générales de la pêche.

Un chef cuisinier, de l'une des principales maisons de conserves bordelaises, s'occupera de la préparation des conserves, sous toutes les formes ; il sera aidé par un saleur et un trancheur de Terre-Neuve, venant de Saint-Malo. Enfin, la mission se complétera d'un sécheur et de pêcheurs spécialement choisis pour leurs grandes connaissances des divers engins de pêche.

L'œuvre entreprise par la mission Gruvel a reçu, outre un précieux appui moral, des subventions plus ou moins élevées de divers ministères, de l'Institut de France (Académie des sciences), de différentes sociétés savantes, du Conseil de l'Université de Bordeaux, de la chambre de commerce et de la Société d'océanographie du golfe de Gascogne.

Néanmoins, comme les dépenses seront énormes, la mission fait appel à la générosité de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre port et du commerce local, en les priant de faire parvenir des dons, en nature ou en argent, soit à M. Philippe Delmas ²⁴, 46, rue de Ruat, ou à M. Gruvel, chef de la mission, à la Faculté des sciences, annexe du cours Saint-Jean.

Avec notre prochain article, nous donnerons la liste complète des généreux donateurs qui ont déjà fait parvenir leur obole.

L. M.

Mission des pêcheries de la côte occidentale d'Afrique
(*La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 16 janvier 1905)

Pa suite des réparations imprévues et nécessaires, la *Guyane* est dans l'impossibilité de partir demain. La mission ne se mettra donc en route que mardi prochain, vers trois heures du soir. Avant de partir, les membres de l'expédition sont heureux d'adresser leurs remerciements à tous ceux qui ont bien voulu contribuer, à un titre quelconque, à son organisation, et, plus spécialement, aux maisons suivantes :

Mathieu, Teysonneau, Rivoire et Carret, de Marseille ; Brehier, Rodel, Abribat, Frugès, Maggi, Dame-Blanche, Pharmacie Centrale, toute la pharmacie du bord ; Nouvelles-Galeries, Dames de France, Amieux, de Nantes, 100 kilos de beurre ; Maurel et Prom, 100 kilos d'huile arachide ; Louit, Legras, Lumière et fils, de Lyon ; Ducasse, Compagnie des eaux minérales de Pougues, Vals, Vichy-État, Martell, Vittel, de Chantilly ; pour les vins, Guestier, Latrille, Richard et Muller ; de Luze, Faure, J. Calvet, Bonifas, champagne ; Marie Brizard et Roger, cognac, rhum et liqueurs ; Brouillaud, Liqueur d'Acey ; Joucla, café ; Claverie, Ferbos et C°, liqueurs et crème ; M^{me} Cazanove.

Société de géographie commerciale de Bordeaux

Mission des pêcheries de la côte occidentale d'Afrique
(*La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 20 janvier 1905)

Parmi les maisons qui ont aidé à l'organisation de la mission, nous devons ajouter la maison Moulinié qui a offert une certaine quantité de charbon.

Nous devons une mention toute spéciale à la maison Labat et Limousin, les grands constructeurs de Lormont. Avec le concours de leur excellent chef mécanicien, M. Catherineau, M. Limousin, directeur, a installé gracieusement à bord de la *Guyane* tout l'agencement spécial et puissant à la fois qui, nous en sommes certains, fera

²⁴ Philippe Delmas (1869-1930) : de J.-A. Delmas et Cie, Bordeaux. Voir [encadré](#).

merveille sur la côte africaine et fera ainsi honneur à la vieille maison bordelaise dont la réputation n'est plus à faire.

Société de géographie commerciale de Bordeaux
(*La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 8 mars 1905)

La Société a reçu des nouvelles intéressantes de la mission des pêcheries de la côte occidentale d'Afrique, envoyée sur son initiative et dirigée par M. Gruvel, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux. Nous résumons ci-dessous cette correspondance.

« Le 17 février, la mission était à Dakar, après avoir passé à Las Palmas et installé à Nouakchott une pêcherie-type, elle avait déjà pêché pas mal et recueilli partout d'énormes quantités de poissons, des variétés nombreuses, dont certains pesaient 25, 30 kilos et même plus. Après quelques essais, ces messieurs sont parvenus à préparer en salaisons de fausses morues qui paraissent pouvoir servir aux mêmes usages que les vraies. Des échantillons de cette préparation ont été présentés à M. le gouverneur et à M^{me} Roume, qui ont eu l'amabilité d'aller rendre visite aux missionnaires à bord de la *Guyane* et qui ont été frappés de constater les ressemblances remarquables de cette fausse morue avec la morue du commerce. M. Gruvel et ses collaborateurs ont été invités à dîner au gouvernement général, à Gorée ; M. Roume leur a prodigué les encouragements, en les félicitant des premiers résultats obtenus.

» La mission, pendant son séjour à Gorée et Dakar, va enseigner à quelques pêcheurs indigènes, choisis parmi les plus intelligents, des moyens de préparation et de salaison, ainsi que des procédés de pêche qui permettent d'utiliser sur place les soles et les langoustes, très abondantes et de goût excellent dont les résidents sont encore privés, tant sont primitifs les moyens employés jusqu'ici.

» Une tonne de poissons salés va être disposée dans la sécherie de Nouakchott, sous une température qui ne dépasse pas 22°, par vents d'est et de nord-est, très secs et probablement favorables. Les Maures pêcheurs, établis près de la pêcherie, sont surpris de voir conserver en bon état du poisson aussi blanc et aussi épais.

» M. Gruvel n'hésite pas à déclarer d'ores et déjà que les énormes poissons pris par la *Guyane* (qui n'ont, écologiquement parlant, rien de commun avec la morue franche), sont susceptibles de rivaliser avec la morue franche elle-même, par la finesse de leur goût et leur facilité à prendre le sel : mais la salaison exige des précautions spéciales, qu'il n'est pas possible de révéler encore, et que, d'ailleurs, la mission précise mieux tous les jours. On trouve aussi dans ces parages de grosses et excellentes soles, des langoustes non moins exquis, et l'on se demande comment de telles richesses sont restées si longtemps inexploitées. »

Il semble que, déjà, les Anglais cherchent à se renseigner sur les premiers résultats obtenus par M. Gruvel. Espérons qu'ils ne devanceront pas nos compatriotes et que les morutiers de Bordeaux, en particulier, tireront immédiatement parti des travaux de cette mission qui s'annonce comme très utile et très féconde.

Mission des pêcheries d'Arguin

RETOUR DE M. GRUVEL
(*La Gironde*, 11 avril 1905)

M. Gruvel, le chef de la mission qui vient d'étudier les ressources ichthyologiques au banc d'Arguin, est arrivé à Bordeaux dimanche soir, à six heures vingt-trois, par le train d'Espagne.

Il a été reçu par la Société de géographie commerciale : MM. Duthil, vice-président ; le docteur Lasserre, secrétaire général ; Camena d'Almeida, Boucherie, Charol, Philippe Delmas, Buffault, Laroze, etc.

M. Gruvel, qui est en excellente santé et paraît enchanté des résultats acquis, veut bien nous accorder quelques minutes d'entretien.

Après nous avoir prié de renouveler ses remerciements et l'expression de sa gratitude à tous ceux qui lui ont facilité sa tâche, il nous parle du retour de la mission.

La « Guyane » rentrait à Bordeaux, la pêche terminée, lorsqu'un membre de la mission demanda à être débarqué à Cadix pour cause de santé. M. Gruvel décida que le navire ferait escale à Las Palmas, d'où tous les membres de la mission gagneraient Cadix et rentreraient à Bordeaux par voie ferrée.

Ainsi fut fait. Le 31 mars, ces messieurs descendaient à terre. À Cordoue, l'état du malade ne s'améliorant pas, on décida de s'arrêter. M. Gruvel seul est rentré à Bordeaux. Ses camarades sont en route et arriveront dans deux ou trois jours.

Le chef de la mission sera reçu lundi soir à huit heures et demie par la Société de géographie commerciale, qui, jeudi prochain, lui offrira un banquet, ainsi qu'à ses collaborateurs.

La mission rapporte de sérieux documents. À bord de la « Guyane », qu'on attend à Bordeaux vers le 12 mai, se trouve des quantités relativement importantes de poissons salés, séchés ou en conserve.

— Y a-t-il de la morue dans les parages que vous venez d'étudier ? demandons-nous à M. Gruvel.

— D'une façon définitive, vous pouvez affirmer qu'il n'y a pas de morue. Cependant, on pêche en abondance de nombreuses variétés de gros poissons qui peuvent faire d'intéressants succédanés de la morue. Tous ces poissons prennent généralement bien le sel.

— Les variétés sont-elles nombreuses ?

— Aussi nombreuses qu'abondantes. Vous aurez une idée de cette abondance lorsque je vous aurai dit que nous avons pris 430 soles d'un coup de chalut d'une heure et demie. »

Nous ne voulons pas retenir plus longtemps M. Gruvel, qui brûle d'impatience de retrouver les siens. Aussi bien nous a-t-il promis de nous communiquer d'autres renseignements sur le résultat de sa mission, résultats desquels il paraît pleinement satisfait.

Société de géographie commerciale de Bordeaux

Mission des pêcheries de la côte occidentale d'Afrique
(*La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 25 juillet 1905)

À peine les résultats principaux obtenus par la mission des pêcheries de la côte occidentale d'Afrique sont-ils connus que déjà on se réoccupe fortement d'en tirer un parti industriel.

Nous apprenons, en effet, qu'une Société vient de se constituer à Lyon pour l'exploitation des pêcheries des environs du cap Blanc et de la baie du Levrier. Après de nombreuses et longues conférences entre le chef de la mission, le président du conseil d'administration et le capitaine du bateau, un grand chalutier à vapeur s'est mis en

route pour les Canaries où il va embarquer le patron de pêche canariatte de la mission pour se rendre ensuite sur les lieux de pêche.

Pour débiter, l'exploitation consistera dans la préparation du poisson salé et séché et dans la fabrication des conserves de langoustes.

L'insécurité actuelle de la région de la baie du Lévrier empêchera la Société d'installer une sécherie sur les lieux mêmes.

Provisoirement, on séchera aux Canaries. Dès que la sécurité sera établie, ce qui ne saurait tarder beaucoup étant donné les projets de M. le gouverneur général de l'Afrique occidentale française et la facilité relative de défendre la presqu'île du cap Blanc, on s'installera à terre et on exploitera alors le poisson sous toutes ses formes, aussi bien pour le marché indigène que pour le marché européen.

Nous apprenons également qu'en certains points de la côte d'Afrique, notamment à Conakry, on s'intéresse vivement aux résultats obtenus par la mission. On demande de grandes quantités de poisson sec pour le commerce indigène.

Plusieurs sociétés, déjà formées ou en formation, ont également demandé de nombreux renseignements pour l'exploitation des richesses ichtyologiques de la côte mauritanienne.

Ce sont là des résultats pratiques rapides dont l'importance se passe de commentaires.

Pour ce qui est de la valeur comestible du poisson salé et séché par la mission, des expériences qui portent actuellement sur plus de cinq cents personnes, isolées ou collectivité, démontrent de la façon la plus nette que ce poisson est parfaitement sain et d'un goût voisin de celui de la morue. Les personnes non prévenues croient généralement avoir affaire à la morue elle-même.

Mais de très intéressantes expériences viennent d'être faites par notre vatel bordelais, M. Bontou, qui, comme on le sait, fait des cours de cuisine au 141^e d'infanterie.

Les expériences ont porté d'abord sur une seule compagnie, puis sur un bataillon tout entier. Il a aussi fait préparer en trois expériences consécutives, environ 150 kilos de poisson, soit en brandade, soit en croquette, soit à l'huile.

M. Bontou, à la suite de ces expériences, écrit au chef de la mission, en l'autorisant à faire usage de ses lettres :

« Pour le régiment, c'est un véritable succès...; il a été très apprécié, à tel point que la capitaine X... me demande s'il ne nous serait pas possible, *en le payant*, d'en avoir d'autre.

» En somme, j'ai grand espoir pour la consommation de votre poisson...et plus loin, vous pouvez ajouter que les soldats ont fort apprécié ces poissons et que les officiers en sont enchantés. ».

Nous croyons savoir que M. Bontou, frappé du parti qu'on pourrait tirer de ce poisson pour l'armée, se propose d'adresser sur ces expériences un rapport à M. le ministre de la guerre.

Vous sommes déjà loin, on le voit, du poisson « bon à jeter aux chiens » ! Ayons patience et confiance, et nous verrons avant peu, surtout si la prime à l'exportation lui est accordée (ce qui ne paraît guère faire de doute.)

Nous verrons ce poisson entrer sur le marché européen et, peut-être même pour commencer dans certaines parties pauvres de la France.

À la suite de la conférence qui fut suivie avec tant d'intérêt, plusieurs ports de pêche ont demandé une conférence au chef de la mission. M. Gruvel, nous le savons, cherchera à donner satisfaction dans la mesure du temps dont il pourra disposer.

Il ne considère pas, en effet, sa mission comme terminée et nous le connaissons assez pour savoir qu'il ne cessera de s'occuper des pêcheries de la côte occidentale d'Afrique que lorsqu'elles seront en pleine exploitation industrielle, ce qui, du reste, pourrait bien n'être pas aussi loin qu'on se l'imagine communément.

LA CONSERVATION DU POISSON

Les expériences du professeur Gruvel
(*La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 1^{er} novembre 1905)

Paris, 31 octobre.

Les expériences entreprises par M. Gruvel, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, chef de la mission des pêcheries de la côte occidentale d'Afrique, sur la conservation du poisson par la neige et les chambres froides, isolément ou combinées, ont pris fin le 30 octobre, après vingt-trois jours.

Elles ont démontré qu'il est possible de transporter de la côte d'Afrique en France du poisson frais, comme soles, mulets, grondins, dorades, etc., en parfait état de conservation et avec la plus grande partie de leur valeur commerciale, comme s'il avait été pêché sur les côtes de France ou de Portugal.

Les langoustes cuites sur place et placées à zéro degré ou — 1°, sont aussi fines que si l'on venait de les préparer. La dégustation a eu lieu dans un restaurant parisien, sous la présidence de M. Dybowski, inspecteur général de l'agriculture coloniale. Tous les membres de la Commission et un certain nombre d'industriels et commerçants étaient présents.

BORDEAUX

(*La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 6 décembre 1905)

Mission du cap Blanc

M. Gruvel, chef de la mission des pêcheries de la côte occidentale d'Afrique, organisée par la Société de géographie commerciale de Bordeaux, vient d'être chargé d'une nouvelle mission en vue de l'installation du poste militaire et autres aménagements qu'il a demandés dans la presqu'île du cap Blanc, à la suite de son premier voyage.

Nous sommes heureux de porter cette nouvelle à la connaissance de nos concitoyens.

Société de géographie commerciale de Bordeaux
(*La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 23 janvier 1906)

.....
Récompenses décernées par la Société. — Médaille de vermeil (la plus haute récompense de la Société) : M. le capitaine Isachsen, second de la mission Sverdrup, vers le pôle Nord ; M. A. Gruvel, chef de la mission des pêcheries de la Côte occidentale d'Afrique, organisée par la Société de géographie commerciale de Bordeaux.

Médaille d'argent : M. Dantan, second de la même mission ; M. Albert Bouyat, préparateur de la mission.

EN MAURITANIE

Retour de M. Gruvel.— Les pêcheries de la côte occidentale d’Afrique. — Ce que l’on vient de faire et ce que l’on fera.

(*La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 29 janvier 1906)

La France du Sud-Ouest a annoncé le mois dernier, le départ de M. Gruvel, l’ancien chef de la mission des Pêcheries de la Côte d’Afrique, pour Dakar où il devait s’embarquer sur le *Goéland*, aviso de la défense mobile de cette ville et remonter en mission jusqu’au Cap Blanc.

M. Gruvel, qui rentre par ce courrier en France, a bien voulu se laisser interviewer.

« Dès mon arrivée à Dakar, commence notre interlocuteur, je m’embarquais sur le *Goéland*, commandé par le commandant Terrier. Sur l’avis prit place également le capitaine du génie Girard, chef des services des travaux publics en Mauritanie et 25 tirailleurs sénégalais sous les ordres d’un sous-officier, pour servir d’escorte.

— Quel était le but de cette mission ?

— Choisir l’emplacement d’un poste militaire destiné à protéger les industriels qui ont envoyé au gouverneur général des demandes de concession ainsi que les factoreries, usines, établissements divers de sécheries et autres que l’on va établir incessamment.

— Est-ce pour cette année ?

— Dans quelques mois, dès que la sécurité sera assurée par le poste qui va être créé.

— Quel est, actuellement, le résultat des travaux de la mission ?

— Nous avons exploré la partie française de la presqu’île du Cap Blanc et une partie de la rive occidentale de la baie du Lévrier, formant le Souhel-el-Ahiod.

» Le gouverneur général examine en ce moment mon rapport et ceux du commandant Terrier qui a, en outre, dressé une carte hydrographique de la baie du Repos et de la partie la plus favorable au mouillage de la baie du Causado, et du capitaine Gérard, auteur d’un relevé typographique très soigné de la région entourant la baie du Repos et la pointe Rey.

— Ces rapports approuvés et les projets acceptés, quels seront les premiers travaux mis à exécution ?

— Le poste, qui sera composé de tirailleurs sénégalais, commandé par un officier. On s’occupera également de la navigation et de la sécurité sur mer ; c’est ainsi qu’un wharf sera construit et un phare très puissant, à la pointe du cap Blanc. En outre, un feu sera établi à la pointe du Causado, et un autre de plus petite dimension, sur une hauteur dominant la baie du Repos. De cette façon, jour et nuit, les bateaux pourront venir mouiller à l’abri de la pointe Rey.

» On construira aussi une vaste citerne qui s’emplira à l’hivernage.

» Vous voyez, on assure avant tout, la sécurité sur terre et sur mer.

— Tout cela est parfait ; mais cette région, est-elle bien tranquille, et surtout, produira-telle dans l’avenir ?

— Sur ce dernier point, de nombreux rapports très favorables, avec des preuves irréfutables, ont depuis longtemps été déposés au gouverneur général. .

M. Roume, qui est un homme d’initiative, ne s’engageant dans aucune entreprise à la légère, n’a pas ordonné cette mission, sans savoir quels résultats auraient ses travaux.

» Les Maures habitant cette région explorée et voisine de la mer sont des marabouts, des marchands, trafiquants. Ils craignent surtout les pillards, mais sont tous disposés à accueillir favorablement ceux qui pourront les défendre.

» Dans le nord de la baie du Lévrier, nous avons trouvé des routes de caravanes qui vont du Souhel-El-Ahiod, vers le nord, à proximité de la factorerie espagnole Rio-de-Oro, et vers le sud du Maroc.

» C'est infailliblement l'indice d'un mouvement commercial important qui ne fera que s'accroître, le jour où les Maures paisibles de l'Adrar et du Tagan septentrionaux sauront qu'ils sont à l'abri des voleurs et des pillards.

» Ajoutez à cela qu'ils seront enchantés d'avoir à proximité de leurs routes, des factoreries, celles de nos pêcheries, où ils trouveront des étoffes, du sucre, du thé, du tabac et le poisson séché, leur mets favori, dont ils sont, du reste, très gourmands.

» Dans certaines régions comme celle du Tajan, c'est le mets de luxe, celui des grands festins.

» Quant à la végétation, elle est nulle, la côte est très aride, formée d'un sable très fin. Cependant, dans les terres, il existe à une certaine époque de l'année, une végétation suffisante vous permettre aux marabouts de conduire aux pâturages leurs troupeaux.

» Je dois ajouter encore que l'on trouvera à proximité, les matériaux nécessaires, des roches gréseux, faciles à travailler.

— Une dernière question et vous serez libre M. Gruvel, les journalistes que vous redoutiez tant avant d'arriver à Pauillac vous quitteront : L'état de santé des membres de la mission a-t-il été bon ?

— Excellent, aucun malade. Nous avons passé le 1^{er} janvier aussi gaiement que nous avons pu. Grâce au talent d'un imprésario bien occasionnel, l'aimable commandant Terrier, pour la première fois dans cette partie déserte du Sahara africain, a eu lieu une représentation théâtrale.

» Les invités, nos camarades et quelques chalutiers que nous trouvâmes à notre arrivée, purent applaudir des artistes amateurs sur l'avis *Goéland*. On trinqua ensuite à la mère patrie et à la prospérité de l'entreprise. »

Comme quoi il est bien vrai que partout où il y a des Français, la gaieté ne perd jamais ses droits.

Sur cette réflexion, nous prenons congé du futur directeur des Pêcheries de la Côte occidentale.

Les pêcheries de la côte occidentale d'Afrique.

M. Gruvel s'embarque pour la Mauritanie
(*La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 16 février 1907)

À plusieurs reprises, nous avons eu l'occasion de parler de la mission des pêcheries de la Côte occidentale d'Afrique, dont la direction est confiée à M. Gruvel, ancien professeur de la Faculté des sciences de Bordeaux.

Pour la troisième fois, M. Gruvel quitte la métropole pour la côte occidentale d'Afrique, où il va poursuivre les travaux commencés en 1906, lors de son premier voyage à la baie du Lévrier. .

Vendredi matin, avant le départ du *Gironde-et-Garonne-n° 2*, transportant les passagers à l'île Verte, où était mouillé l'*Amazone*, courrier du Sénégal et de l'Argentine, nous avons pu nous entretenir quelques instants avec M. Gruvel.

Le but du chef de la mission des pêcheries est, cette fois, d'abord de constater l'état des travaux déjà commencés, ensuite de créer des sécheries afin d'entrer le plus rapidement possible dans la période pratique.

M. Gruvel se rend à Dakar, où il compte rester environ un mois. Sous sa direction, on va construire dans la ville une grande sécherie où l'on travaillera, avant de le transporter en France, le poisson pêché sur la côte. Une autre pêcherie sera installée également à Ruffec [Rufisque].

Une chaloupe à vapeur, avec un personnel aguerris, est déjà dans le port de Dakar, prêt à partir, dès que la saison le permettra pour commencer la pêche.

En avril, M. Gruvel se rendra à la baie du Lévrier et fera une étude très sérieuse de toute la côte, entre le Rio-de-Oro, baie dans la colonie espagnole, et le cap Blanc.

Les travaux de la première mission n'ayant pas pu être poussés assez loin, cette nouvelle étude les complétera entièrement.

La durée du séjour de M. Gruvel en Afrique sera d'environ quatre mois.

LA MISSION GRUVEL

Le résultat des travaux. — La situation à la baie du Lévrier. — Une ville future.

(La France de Bordeaux et du Sud-Ouest, 1^{er} juin 1907)

M. Gruvel, chef de la mission dite des Pêcheries de la Côte occidentale d'Afrique, dont nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion de nous occuper, compte rester dans la métropole jusqu'au mois de janvier prochain, ayant à préparer pour l'Exposition coloniale de Nogent-sur-Marne, la section réservée à nos pêcheries africaines et établir un rapport, sur les résultats complets de ses derniers travaux.

Le chef de mission a bien voulu nous accorder un entretien et voici le résultat résumé des faits fort intéressants que nous pûmes recueillir :

« Comme vous le savez, commence M. Gruvel, ma dernière mission consistait à étudier d'une façon toute spéciale, au point de vue de la pêche, la faune marine, de la côte du Sénégal, comprise entre Guet N'Dar et la Guinée portugaise, sans négliger d'explorer les fleuves ou bras de mer, tels que le Saloum, la Casamance, le Rio-Caches, le Rio-Gélla, l'entrée de la Gambie, le fleuve Sénégal à Saint-Louis.

« Je suis très satisfait de ma croisière, et à part quelques incidents sans suite, et sans gravité, je fus assez bien servi par le sort ; ce qui m'a permis de rapporter d'énormes quantités de spécimens divers de poissons et d'animaux de ces régions. »

Poursuivant l'exposé du résultat de ses travaux, M. Gruvel nous dit : « J'ai pu reconnaître la possibilité de créer à Saint-Louis et à Dakar, mais surtout à Dakar, de vastes pêcheries à forme métropolitaine.

Du reste, un industriel français qui m'avait accompagné dans mon voyage d'exploration m'a donné la certitude avant mon départ de Dakar qu'il allait dès le 1^{er} janvier 1906, faire commencer les travaux de vérification d'une vaste pêche sur les plans de celles de la métropole.

« Dans cette pêche, on fera sécher le poisson, on le fumera et l'on préparera des conserves de thon, de sardines et de harengs. Ces poissons sont, dans toute la région, en quantité innombrable.

— Si nos souvenirs sont bien précis, disons-nous à M. Gruvel, vous avez mis également dans le programme de votre voyage sur la Côte d'Afrique, l'étude d'une organisation de pêcheries ?

— Parfaitement, voici ce que j'ai décidé d'accord avec le gouverneur général, M. Roume, et le gouverneur du Sénégal :

« À Dakar, à Saint-Louis et dans tous les centres importants, et partout où cela sera possible, nous édifierons des pêcheries métropolitaines. c'est-à-dire sur les plans de celles de France.

« Mais, dans certains pays, comme à Guet N'Dar, par exemple, qui est un centre fort important de pêcheurs indigènes, car c'est à que sont localisés les produits de la région dite de la Petite Côte comprenant M'bour, Nianing, Joal et Fadiouth, nous avons convenu que l'on organiserait méthodiquement les pêcheries indigènes actuelles, principalement en ce qui concerne la préparation du poisson. Ces installations sont établies actuellement d'une façon rudimentaire et donnent des résultats détestables.

» Tous ces moyens de transformation sont en ce moment à l'étude et seront mis en pratique en 1908.

— Êtes-vous retourné à la baie du Lévrier ?

— Oui, j'ai eu cette curiosité et j'en suis revenu enchanté. En effet, à l'endroit désert et aride que j'avais quitté un an plus tôt, s'élèvent maintenant des constructions modernes et je fus véritablement étonné de voir l'*Hirondelle*, vapeur de 350 tonnes, le nouveau courrier mensuel de la Boué à Dakar, qui me portait, stopper contre un wharf magnifique, qu'il accostait directement, avec 3 m. 50 d'eau à la marée la plus basse.

» Un fort, très bien situé, sur lequel flotte notre pavillon national, s'élève maintenant à la baie du Lévrier ; il est construit pour abriter deux cents hommes, mais actuellement quatre-vingt-cinq tirailleurs seulement, commandés par le lieutenant Etchevany, y sont casernés.

» Enfin, une superbe citerne, bien comprise pouvant contenir 2.000 mètres cubes d'eau, bien abritée du sable, termine la liste des premiers travaux accomplis, avec une rapidité remarquable et au moyen de matériaux de la région.

» Plus de cent cinquante indigènes, avec leurs femmes et leurs enfants, sont venus des régions voisines planter leurs tentes au pied du fort. Ces Maures, qui venaient d'une contrée de pâturage, ont amené d'importants troupeaux de bœufs, moutons et chevaux.

— C'est la fondation d'une ville, que vous avez constaté ?

— Oui, nous répond M. Gruvel, et elle pourrait devenir importante si l'on tient compte, ainsi que j'ai pu le constater, qu'elle est située à moins de quatre jours des Canaries, et que les Canariens, grands pêcheurs, ont compris l'intérêt qu'il y avait à exploiter les pêcheries de la côte. Aussi, un trafic assez intéressant se fait déjà; les Canariens apportent aux Maures des légumes frais et des fruits et reçoivent du poisson qu'ils exportent en Europe. Le paiement se fait en guinées, en tabac et en sucre. »

Avant de prendre congé de nous, M. Gruvel nous annonce que deux sociétés financières sont arrivées à réunir suffisamment de capitaux pour faire édifier d'importantes factoreries dans ce coin presque ignoré, hier encore, de la Mauritanie française.

1907 (juin) : création de la [Compagnie coloniale de pêche et commerce](#)
Max Boucard, président
Philippe et Jean de Vilmorin, vice-président et administrateur délégué

1907 (juillet) : BAPTÊME DE PORT-ÉTIENNE

Exposition de Bordeaux
CONGRÈS COLONIAL
Troisième journée.
(*La Petite Gironde*, 8 août 1907)

.....

Les Pêcheries de la baie du Lévrier.

M. le docteur Beille donne lecture d'une intéressante étude de M. René Maubourguet sur l'exploitation du chêne liège en Algérie, et d'une autre de M. Gruvel sur les pêcheries de la baie du Lévrier, en Afrique occidentale.

M. Philippe Delmas estime que l'exportation des poissons conservés africains est sans avenir en France. Il crie casse-cou à ceux qui voudraient l'entreprendre. Ces poissons ne seront jamais acceptés par la consommation française. Il faut que les industriels de la baie du Lévrier s'en tiennent à chercher des débouchés en Afrique même. Pour le moment, les noirs ne veulent pas de leurs poissons. Habités qu'ils étaient à les manger en état de putréfaction, ils trouvent que, tels qu'on les leur présente aujourd'hui, ils n'ont pas de goût, il faudra faire de grands efforts pour les leur faire accepter.

La séance est levée à onze heures.

Congrès des pêches maritimes
(*La France de Bordeaux et du Sud-Ouest*, 18 septembre 1907)

.....
M. Gruvel donne de très intéressants détails sur les richesses considérables du banc d'Arguin et sur les armements de pêche à prévoir en Afrique occidentale.

Pêche coloniale
et pêche maritime française
par Boulland de l'Escale
(*La Dépêche coloniale*, 26 octobre 1907)

.....
M. le professeur Gruvel a installé à Nogent, dans la grande salle des produits coloniaux, trois importantes vitrines réservées aux poissons et crustacés alimentaires de la Côte Occidentale d'Afrique, le Muséum continuant de s'occuper de la partie exclusivement scientifique.

Dans l'une de ces vitrines, on voit aussi de belles photographies de « Port-Étienne » et l'on peut ainsi constater que quelque chose d'utile a déjà été fait dans ces parages si poissonneux de la baie du Lévrier, du cap Blanc et des bancs d'Arguin. Ce petit port, avec son poste de 85 tirailleurs installé par 20°55 de latitude Nord et 19°26 de longitude Ouest, au fond de la baie du Repos, voit déjà se grouper autour de lui de nombreux Maures pêcheurs armés de pirogues. Il est doté d'un appontement, de citernes, de bateaux et d'appareils de pêche. Un service régulier l'unit à Dakar et l'on sait que diverses sociétés françaises y font déjà la pêche aux chalutiers à vapeur. Les indigènes canariens se servent communément de chaloupes et bateaux à voiles ; ils prennent sur les fonds de sable des quantités considérables de soles, de thons et de sardines. Les vitrines de M. Gruvel nous montrent de beaux échantillons de toute cette faune marine : les thons sont aussi bons que ceux de la Méditerranée, l'anchois est le même, la rascasse y est abondante, les mullets et les bars tachetés également. Comme crustacés, ce sont les langoustes et la grosse crevette qui dominent. On y peut créer aussi d'importantes salines.

OFFICE COLONIAL

CONFÉRENCE SUR LES PÊCHERIES DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE
(*La Dépêche coloniale*, 15 novembre 1907)

Hier a eu lieu, à l'Office colonial, la première des conférences organisées pour cet hiver, et dont le programme a été publié dans notre numéro de samedi dernier. Le public était venu nombreux et la salle était bondée.

M. le sénateur Saint-Germain, qui présidait, a ouvert la séance, en faisant ressortir l'utilité de ces conférences, où des hommes, comme M. Gruvel, viennent exposer le résultat de leurs études et de leur expérience.

Après avoir félicité M. Auricoste et ses collaborateurs de l'œuvre de propagande qu'ils poursuivent, M. Saint-Germain présente le conférencier et signale l'intérêt qu'offrent ses travaux pour nos populations maritimes.

*
* *

M. Gruvel prend alors la parole. Après avoir donné quelques renseignements géographiques sur les côtes de la Mauritanie et du Sénégal depuis le Cap Blanc jusqu'aux frontières de la Guinée française, il montre quels sont les fonds sur lesquels les grands engins de la pêche moderne, comme le chalut, peuvent être traînés à peu près sans crainte d'accidents graves. Il désigne particulièrement ceux placés à proximité d'une bande de terre formant le plateau continental s'étend du Cap des Almadies dans le Sud ; ce sont des fonds de sable coquillier plus ou moins couverts de vase, où abondent les grands poissons, tels que sciènes, serrans, dentex, soles de plusieurs espèces etc., puis la grande baie comprise entre le Cap Manuel et le Cap Rouge et enfin la large bande de sable qui s'étend des bancs de Joal à l'embouchure du Saloum.

Après avoir dit un mot des engins et des méthodes de pêche employés, en allant du Nord au Sud, par les Canariens d'abord, puis par les Maures et par les noirs, le conférencier montre combien sont défectueux, en général, les procédés de préparation du poisson, qui ne peut se conserver qu'un temps très limité.

Arrivant ensuite à la façon dont doivent être organisées les pêcheries, à forme métropolitaine, qui vont s'installer sur ces côtes, M. Gruvel fait ressortir quels résultats on pouvait espérer obtenir avec les bateaux et les engins modernes : grands chalutiers, senne, lignes à thons, filets tournants de surface, etc.

Les poissons de surface ou de fonds, ainsi capturés, se prêtent à des préparations nombreuses, dont le conférencier n'a pu indiquer que les principales : poissons salés, séchés, fumés, en conserves. Quant aux langoustes royales, elles se transportent en France, en bateaux-viviers, avec la plus grande facilité.

Avec tous les déchets, on peut fabriquer de la guano de poisson [*sic*], de l'huile, de la colle, de l'huile de foies. On arrive même à préparer une excellente « rogue » à sardines, tandis que les grands céphalopodes peuvent être utilisés pour constituer une excellente « boëtte » à morues franches.

Ensuite, M. Gruvel indique les nombreux débouchés qu'on trouvera et, au premier rang desquels il faut placer le marché africain, qui pourra être considéré comme illimité lorsque les Noirs auront appris à préparer eux-mêmes le poisson avec le sel, et se seront habitués à consommer du poisson salé, ce qui peut être extrêmement rapide.

Mais pour que ces pêcheries, placées à huit jours de France prennent le développement qu'on est en droit d'espérer, il est nécessaire que les pouvoirs publics de la métropole viennent seconder les efforts faits par le gouverneur général de l'Afrique Occidentale française, en accordant la franchise, à leur entrée en France, à tous les poissons pêchés sur les côtes de la colonie par bateaux français avec armement régulier et sous quelque forme que ces produits soient présentés.

M. Gruvel fait ressortir que l'œuvre poursuivie en Afrique Occidentale française est une œuvre beaucoup plus nationale que coloniale, parce que de nombreux marins français trouveront à s'employer utilement pour l'exploitation de ces pêcheries. Enfin, le conférencier expose les travaux déjà accomplis par M. Roume et ses collaborateurs dans la baie du Lévrier, où vient d'être créé un nouveau centre industriel et commercial ; il rappelle, aux applaudissements de tous, que ce centre porte le nom de Port-Étienne, en reconnaissance des services rendus par l'homme qui a lutté pour étendre notre domaine extérieur et qui a si puissamment contribué à donner à la France une large part du continent africain.

M. Gruvel ajoute que des pourparlers sérieux sont actuellement engagés avec les divers départements ministériels intéressés pour obtenir certains avantages qui sont indispensables pour permettre à cette nouvelle industrie de se développer.

M. Gruvel termine exprimant l'espoir qu'étant donné l'œuvre poursuivie, toutes ces questions seront solutionnées dans le sens le plus favorable pour le métropole.

Au cours de cette intéressante conférence, M. Gruvel a été fréquemment applaudi, des projections de clichés rapportés par lui nous ont successivement montré les parages qu'il avait visités ainsi que les poissons qu'il y a trouvés.

*
* *

Le président adresse ses félicitations à M. Gruvel et le remercie d'être venu parler d'une question qu'il traite avec tant de compétence et, après avoir constaté le succès de cette conférence, il exprime l'espoir que les autres seront également suivies avec le même empressement par ceux de nos compatriotes, de plus en plus nombreux, qui s'intéressent aux choses coloniales. Ses paroles ont été couvertes d'applaudissements.

Paul Didier.

Une nouvelle mission en Mauritanie
(*La Dépêche coloniale*, 14 décembre 1907)

M. Gruvel, dont on connaît les intéressants travaux sur les pêcheries de la Côte Occidentale d'Afrique, va très prochainement repartir pour la mission en Mauritanie que lui avait confiée M. le gouverneur général Roume avant de quitter son poste.

Nous sommes dès à présent en mesure de donner quelques renseignements intéressants sur la composition, l'itinéraire et le but de cette mission qui paraît être appelée à rendre de grands services non seulement au point de vue du développement et de la mise en valeur raisonnée des pêcheries, mais encore au point de vue des relations économiques à établir entre nos colonies de l'Afrique Occidentale, le Maroc et les régions intérieures où s'exerce peu à peu la pénétration française.

C'est le 3 janvier que la mission quittera Bordeaux pour Saint-Louis. Elle est ainsi composée : M. le professeur Gruvel, chef de la mission, avec M. Chubeau comme collaborateur scientifique pour les études de géologie ; M. le lieutenant Gouspy, chef de l'escorte militaire ; MM. Mère et Vaudel, des affaires indigènes, pour les relations avec les Maures, l'organisation et la surveillance du convoi, la topographie, etc.

L'escorte se compose de 30 méharistes et de 35 tirailleurs sénégalais. Le *Goéland*, aviso de la défense mobile, rejoindra la mission sur différents points de la côte pour la ravitailler et la débarrasser de ses collections, des malades, s'il y en a, etc., etc.

M. Gruvel compte quitter Saint-Louis vers le 20 janvier et se diriger vers la région Trarzapar Biach, Kraufa. Nouakchott, le Tafouelli, l'Agnéitir (avec escales aux îles de

Tidre et d'Arguin), le Tasiast, le Souchet-el-Abiod, remonter de là le Tiris et redescendre en suivant la côte dans la presqu'île du Cap Blanc jusqu'à Port-Étienne.

Le but essentiel que poursuit la mission peut se résumer en quelques termes très clairs et très précis : étude des salines naturelles qui sont très nombreuses dans les régions parcourues, étude des stations de pêche maure, de l'histoire naturelle générale de tous les pays traversés : zoologie, botanique et géologie, ressources inusitées, etc.

Ce programme très abrégé laisse déjà pressentir quelle peut être l'importance économique du rôle que va jouer en 1908 la mission Gruvel. L'étude des salines, de leur exploitation possible, de leur valeur, nous assurera en même temps qu'un produit possible d'exportation, des débouchés importants et la production d'une marchandise d'échange de premier ordre dans tout le centre africain. Il n'est pas douteux que les relations pacifiques qu'on cherchera à nouer sur le parcours avec les chefs des régions traversées ne tournent au profit de la France et n'amènent ces populations à commercer avec nous, soit à Port-Étienne (Baie du Lévrier), soit sur tel ou tel autre point de la côte.

Cette création de Port-Étienne, qui fait le plus grand honneur à M. Roume et à ses distingués collaborateurs, constitue déjà, ainsi que nous l'avons montré à plusieurs reprises, un centre industriel en très bonne voie : les pêcheurs y abondent, les entreprises s'y multiplient. Le jour où l'on aura pu améliorer les conditions de préparation et de conservation du poisson chez les indigènes, on arrivera à utiliser les relations commerciales très étendues que la mission Gruvel va nouer avec les caravanes saures du Tagant et de l'Adrar qui vont actuellement commercer au Rio-de-Oro, à Mogador, à Marrakech, etc. Il ne faut pas oublier que Port-Étienne est le point le plus rapproché des grands centres de l'Adrar occidental et du nord du Tagant ; il bénéficiera donc tout naturellement du mouvement vers l'intérieur qui va s'établir, ce qui ne l'empêchera pas d'exporter, grâce aux navires frigorifiques bien compris et aux procédés nouveaux de conservation du poisson dans la glace, les inépuisables produits des pêcheries des bancs d'Arguin, de la baie du Lévrier et du cap Blanc.

Il n'est pas sans intérêt de noter en outre que la route suivie à partir de Nouakchott sera à peu près celle que suivit Viennet en 1860. Mais Viennet passa très vite et ne laissa aucun renseignement scientifique sérieux, en sorte qu'on peut dire qu'à ce point de vue et surtout au point de vue économique, (sauf bien entendu en ce qui concerne la pêche et quelques salines côtières), toute la région parcourue est complètement inconnue.

C'est donc un véritable voyage d'exploration scientifique et de haut intérêt commercial qu'entreprend là M. le professeur Gruvel. On ne peut que lui souhaiter bonne chance et féliciter M. Roume de l'initiative qu'il a prise en lui confiant cette importante mission.

Boulland de L'Escale.

LES PÊCHERIES DU SÉNÉGAL
ET DES RIVIÈRES DU SUD
(*La Dépêche coloniale*, 13 février 1908)

Au moment où la succession de M. Roume doit être enfin réglée, il paraît opportun de bien mettre en lumière sous toutes ses faces, l'œuvre accomplie par le distingué gouverneur général de l'Afrique Occidentale française et par ses collaborateurs les plus directs. Dans son extension, cette œuvre offre une variété presque infinie, mais d'une utilité immédiate et incontestable.

On sait déjà à quels magnifiques résultats pratiques ont abouti les diverses missions confiées par le gouverneur général de l'Afrique Occidentale française à M. Gruvel,

maître de conférences de zoologie à l'Université de Bordeaux. Son étude si scientifiquement utilisable des richesses ichtyologiques des côtes sahariennes de la Mauritanie a éveillé un judicieux intérêt tel que la mise en valeur de ses ressources qui sont de première importance pour les régions désertiques avoisinantes est déjà en pleine voie de réalisation.

Moins d'un an, en effet, après son dernier voyage à la baie du Lévrier, M. Gruvel avait la satisfaction d'enregistrer comme accomplis les progrès suivants : depuis le mois de février 1907, un service régulier à vapeur a été organisé, comme le savent pertinemment nos lecteurs, sous les auspices du gouvernement général. Ce service régulier a lieu une fois par mois et met en relations la baie du Lévrier d'une part avec Dakar, et d'autre part, vers le Sud, avec Bathurst et la Guinée portugaise. Un appontement a été établi à la baie du Repos et permet aux bateaux de tirage moyen d'aborder à toute heure. Des voies Decauville relient l'appontement aux concessions. Un poste militaire solidement bâti en grès du pays, assure presque complètement la défense. Une citerne qui peut contenir 2.300 mètres cubes d'eau renfermait encore, lors du passage de M. Gruvel, une eau claire, limpide et d'un goût excellent, utilisable pour la consommation humaine.

Un feu provisoire, installé près de la pointe du Cap Blanc, est visible à 7 milles de distance par temps clair et sert ainsi efficacement à la sécurité de la navigation. Depuis ces travaux, les Maures des régions voisines, du Tiris, notamment, sont venus apporter de la viande et des dattes de l'Adrar, dont la réputation est universelle. Aujourd'hui, les pêcheurs canariens qui ne pénétraient pour ainsi dire jamais dans la baie du Lévrier avant notre installation, viennent régulièrement à Port-Étienne, soit avec leurs lanches, soit avec leurs goélettes. Ils apportent, outre leur poisson, quelques légumes de leurs îles et des pommes de terre ; et reçoivent à terre, quand ils sont malades, les soins du docteur Le Gaoan, médecin du poste.

Ces résultats, extrêmement rapides, sont dus assurément à la bienveillance de l'administration, et il y a lieu de lui en rendre un public hommage. Mais ils montrent aussi l'utilité de ses recherches scientifiques, si magistralement accomplies sur les côtes de Mauritanie, par le distingué et modeste savant qu'est M. Gruvel. Ils prouvent encore que la science, même universitaire, sait se mettre, le cas échéant, au service du développement pratique de notre domaine colonial. Et de cela, tous les coloniaux seront reconnaissants à ceux qui n'hésitent pas à s'adonner complètement à des études minutieuses et pénibles mais propres à contribuer au progrès de la vie économique de nos possessions africaines.

Enfin, les résultats rapides que nous avons tant de plaisir à enregistrer, étaient trop encourageants pour n'être pas poursuivis dans d'autres régions. Les côtes de Mauritanie se continuent par celles du Sénégal et des Rivières du Sud. L'étude des richesses ichtyologiques de ces parages encore mal reconnus s'imposait avec d'autant plus de raison que celle des côtes voisines avait été très profitable. Un homme était tout naturellement désigné pour y procéder. Et M. Gruvel s'est acquitté avec profit de cette nouvelle mission.

Il vient d'en publier les résultats dans un magnifique volume in-4° de 246 pages imprimé et illustré avec soin par M. Augustin Challamel, le chef de la librairie maritime et coloniale sous ce titre : *Les Pêcheries des côtes du Sénégal et des Rivières du Sud*, par A. Gruvel.

En parcourant, même avec hâte, ce très intéressant ouvrage, le lecteur peut facilement apprécier la valeur pratique et immédiatement utilisable des études entreprises. Avec une délicatesse qui l'honore, le savant a tenu à dédier son travail à M. Camille Guy, lieutenant-gouverneur du Sénégal, « en remerciement de l'excellent accueil qu'il a reçu dans le cours de sa mission au Sénégal ». Nous relevons avec empressement ce témoignage de discrète gratitude. Car nous savons pertinemment combien M. le gouverneur Guy, savant lui-même, apprécie les travaux d'hommes de

science tels que M. Gruvel, parce qu'il comprend parfaitement la nécessité de préparer, par un inventaire scientifique méthodiquement et pratiquement établi, la mise en valeur des colonies qu'il est lui-même appelé à administrer.

C'est donc tout naturellement et de tout cœur qu'il a dû suivre, enregistrer et juger les importants travaux exécutés par M. Gruvel sur les côtes du Sénégal et des rivières du Sud. Ces travaux ont donné d'excellents résultats.

Ceux-ci sont logiquement décrits dans les divers et curieux chapitres du remarquable ouvrage que nous allons analyser succinctement.

Après un tableau en raccourci de l'histoire des pêcheries du Sénégal et des moyens de recherches locaux, l'auteur expose, avec une rigueur scientifique qui n'exclut pas le détail pittoresque, la géographie et l'hydrographie des côtes du Sénégal. Ce chapitre, en particulier, a dû être fort apprécié par M. le gouverneur Guy, géographe émérite que l'Université, connaissait bien et qui a longtemps dirigé, nos lecteurs s'en souviennent, le service géographique du ministère des colonies. Ensuite, l'étude du climat est la conséquence logique de la pure description géographique, car elle explique les conditions de la vie végétale et animale dans ces parages. De même, la recherche du plancton, cette base de la nourriture des poissons et des éléments de son développement, devait éclairer, en la précédant, la classification et la description des espèces ichthyologiques.

Enfin, pénétrant dans le domaine de l'exploitation industrielle et commerciale de ces richesses naturelles, M. Gruvel fait un exposé critique des méthodes les plus profitables. Il montre la nécessité de l'utilisation économique des produits de pêche au Sénégal par des industries à forme métropolitaine, l'urgence du développement et de l'amélioration de l'industrie locale, la possibilité d'augmenter les sources productrices de la colonie par l'emploi des procédés scientifiques surtout en ostréiculture et mytiliculture. Enfin, après avoir établi les principes qui devraient guider l'administration dans la réglementation de la pêche, il termine par un fort curieux chapitre sur les salines et le sel au Sénégal.

Toutes ces études partielles conduisent le savant professeur à des conclusions générales tout à fait encourageantes. « Si la richesse ichthyologique du Sénégal, écrit-il, ne paraît pas devoir égaler, au point de vue de la quantité, celle des côtes sahariennes, il n'en est pas moins vrai que, par la variété des formes et par la qualité supérieure de quelques-unes d'entre elles, elle ouvre un champ des plus vastes au commerce et à l'industrie... La richesse carcinologique n'est pas moins intéressante à cause de la présence de très nombreuses langoustes, dont l'exploitation paraît devoir être des plus rémunératrices. Quant aux salines, il semble que leur exploitation puisse être facilement augmentée, dans des proportions considérables, par l'installation de salines artificielles, d'autant plus que la consommation du sel au Sénégal, route du Soudan, pourra être considérée comme à peu près illimitée... »

Ces conclusions sont trop modérées et trop judicieuses pour n'être pas immédiatement acceptées. Ainsi, l'étude de M. Gruvel aboutit à des résultats qu'on ne saurait trop mettre en lumière et nous nous associons pleinement aux espoirs qu'il formule si éloquemment dans ces dernières lignes de son nouveau livre :

« Favoriser, par tous tes moyens possibles, dans un pays de monoculture comme le Sénégal, l'introduction et le développement d'industries nouvelles en utilisant tous les concours, celui des nationaux comme celui des indigènes, est faire une belle œuvre d'administration économique dont les fruits pourront être inappréciables, dans un avenir peut être prochain. Nous sommes certain que les hommes éminents qui président aux destinées de notre colonie l'ont déjà mieux compris que nous-même et qu'ils voudront bien seconder les efforts constants que nous faisons dans ce but, en nous fournissant les moyens de les mener à une heureuse et prompte réalisation. »

On l'avouera : il est difficile d'être plus modeste. Mais M. Gruvel sait que les meilleures louanges sont dans les faits et non dans les mots. En approuvant ses vues, nous ne pouvons que souhaiter de voir les successeurs de M. le gouverneur général

Roume et de M. le gouverneur Guy s'intéresser vivement à la mise en exploitation des richesses reconnues par la science de M. Gruvel.

Émile Lenoir.

AFRIQUE OCCIDENTALE
LA MAURITANIE TRAVERSÉE DU SUD AU NORD
(*La Dépêche coloniale*, 6 mai 1908)

La mission dirigée par M. Gruvel vient de rentrer à Dakar, après avoir traversé toute la Mauritanie saharienne du Sud au Nord, jusqu'au Port-Étienne, le nouveau centre industriel et commercial de la Baie du Lévrier, qui prend de jour en jour plus d'importance.

Partie de Saint-Louis vers le 20 janvier, la mission s'est dirigée vers le nord en passant par Black, Khyoufa, le cap Ténérès (cap Mirick) et l'île d'Arguin ; elle a doublé, enfin, le fond de la Baie du Lévrier, pour redescendre vers Port-Étienne, où elle a continué ses études de la région, et s'est embarquée ensuite sur le vapeur *Marie* qui l'a débarquée à Dakar le 15 avril dernier.

M. Gruvel était accompagné dans cette mission par M. Chudeau, chargé d'une mission géologique ; de MM. Mère-Vandel et Méheust, et enfin du capitaine Berger, de l'adjudant Larmoyer et du sergent Laborde, pour l'escorte militaire.

Tous les membres de la mission sont en parfaite santé.

Bien que suivie, pas à pas, par quelques guerriers espions, la mission n'a jamais eu l'occasion de faire usage de ses armes, et elle a pu se mettre en rapport avec les campements de marabouts rencontrés sur sa route.

Elle rapporte un relevé d'itinéraires très complet et des renseignements très précis sur la ligne des puits, les pâturages et les troupeaux des salines, ainsi que de nombreux documents et collections scientifiques et photographiques sur les régions traversées.

M. Gruvel, qui compte rentrer à Paris vers la fin de mai, reprendra ses audiences hebdomadaires à l'Office colonial le mardi 9 juin, de neuf heures à onze heures du matin, et les continuera les mardis suivants aux mêmes heures.

RETOUR DE MAURITANIE
(*La Dépêche coloniale*, 21 mai 1908)

Lundi dernier, 18 mai, la Société de géographie commerciale de Bordeaux fêtait en une soirée amicale le retour de M. A. Gruvel, chef de la mission des pêcheries de la Côte Occidentale d'Afrique ; une nombreuse assistance se pressait autour du sympathique voyageur, que tous félicitaient à l'envi de succès vaillamment obtenus, qui n'ont en rien altéré sa santé ni sa bonne humeur ; à côté des membres du bureau, nous avons remarqué, collègues ou invités de la Société, M. Raynal, chef du service colonial à Bordeaux ; M. J. Samazeuille, adjoint au maire ; M. Charron, directeur de l'exploitation des Chemins de fer du Midi ; le général Plazanet, etc. Soirée parfaitement cordiale et non moins instructive ; nous avons regretté l'absence de M. Chudeau, le compagnon de route de M. Gruvel, qui avait quitté la mission dès Dakar, pour rentrer en France par les Canaries et l'Angleterre.

Très posément, sans pompe et sans phrases, M. Gruvel a raconté ce qu'il venait de faire en Afrique Occidentale. Il faut, pour bien comprendre l'intérêt de ce dernier voyage, se reporter un peu en arrière, jusqu'au début des recherches scientifiques, dont les premiers résultats sont dès maintenant remarquables. Dès 1901, la Société de

géographie commerciale de Bordeaux avait songé à faire étudier les richesses ichtyologiques des côtes mauritaniennes, signalées depuis longtemps, mais qui n'avaient jamais fait l'objet de travaux méthodiques ; le projet fut mis au point surtout par M. Philippe Delmas, négociant à la Côte d'Afrique, l'un des secrétaires de la Société, et soumis à M. Roume, que cet important problème avait déjà préoccupé ; la haute et active intervention du Gouverneur général assura le départ d'une mission qui s'était heurtée à bien des complications, voire à bien des jalousies. Enfin, en l'année 1905, M. Gruvel, professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux, partait avec un personnel choisi à bord de la *Guyane* ; à son retour en France, M. Roume n'hésita pas à fonder à Paris un service spécial pour l'étude des pêcheries mauritaniennes ; il en confia la direction à M. Gruvel lui-même, qui partagea dès lors son temps entre ses laboratoires parisiens et son champ d'expériences en Afrique ; à l'Exposition de Marseille, la mission des pêcheries s'était affirmée, très brillamment, sous son double aspect scientifique et pratique.

Cette année-ci, M. Gruvel se proposait de suivre toute la côte, depuis Saint-Louis jusqu'à Port-Étienne (Baie du Lévrier), afin d'en étudier la géographie, très sommairement connue, et les ressources économiques ; cette véritable exploration a duré près de quatre mois pour environ 900 kilomètres couverts. Accompagné de M. Chudeau, plus spécialement chargé des observations géologiques, de MM. Maire et Wandol, des affaires indigènes, escorté par une cinquantaine de tirailleurs et méharistes, aux ordres du capitaine Berger, M. Gruvel partit vers le nord ; à Ndiago, furent rassemblés les divers éléments de l'escorte et du convoi. Détail intéressant, le chef du convoi était le cheikh Saadbou, qui est lui-même le frère de notre vieil adversaire Ma-ei-Ainin ; tandis que ce pirate du Sahara, qui est responsable de la mort de Coppolani et de nombreux actes de pillage jusque dans le Maroc méridional, vient de rentrer dans l'Adrar, où nous craignons qu'il ne fasse encore trop parler de lui, le cheikh Saadbou et son fils sont des alliés sincères de la France, et M. Gruvel n'eut qu'à se louer de leur fidèle collaboration.

La route n'avait rien de nouveau entre Saint-Louis et Nouakchott (18 kilomètres au sud de l'ancien poste de Portandik), mais au delà, l'itinéraire était à peu près inconnu ; on ne savait même pas s'il y aurait sur la route des points d'eaux suffisants ; il fallut donc emporter des provisions, et la marche fut nécessairement très lente ; les membres de la mission qui étaient arrivés à cheval jusqu'à Nouakchott durent abandonner là ces montures, pour se jucher sur des méharis, et faire un apprentissage assez dur d'explorateurs sahariens. L'eau, sur toute cette côte, est des plus médiocres, magnésienne par endroits, souillée ailleurs par le piétinement et les déjections des animaux qui se pressent autour des puits pour boire. Les indigènes sont des nomades, voleurs redoutés des pêcheurs de la côte ; ils observèrent la mission sans jamais s'engager contre elle, mais, malgré leur endurance et leur volonté de demeurer gais parmi les mille ennuis de cette marche fatigante, les Européens étaient souvent étreints par cette certitude angoissante que, si quelque accident imprévu survenait, c'était pour tous le désastre final.

Avec quelle terreur s'aperçurent-ils que le bateau de ravitaillement qui devait les attendre à l'île d'Arguin n'était pas à son poste ? Ils n'avaient plus que deux jours de vivres ; les chameaux, épuisés par plusieurs étapes à travers des sebkhas de sel, refusaient d'avancer. Par bonheur, un lieutenant du poste d'occupation avait eu l'idée de s'avancer au-devant de M. Gruvel ; il lui apprit que les vivres avaient été déposés en lieu sûr, à une quinzaine de kilomètres de l'endroit de leur rencontre ; des chameaux amenés par cet officier et les moins fourbus de la mission allèrent chercher ces provisions, et les apportèrent au moment précis où elles devenaient indispensables ; de bons puits, aux eaux profondes et saines, permirent à tous, bêtes et gens, de se refaire. Il était temps ; pendant plusieurs journées, la mission avait passé sous un soleil absolument desséchant, l'hygrométrie marquait zéro ! Les ongles et les cheveux se

cassaient, toutes les muqueuses étaient gercées, le bois des fusils éclatait ! Par vent d'Est, des nuages de sable barraient la vue d'un nuage opaque, à la distance de quelques mètres ; il fallait, avec des mouchoirs, s'envelopper la tête d'une sorte de masque touareg, ne laissant qu'une fente pour les yeux ; deux ou trois des Européens avaient eu l'ingénieuse idée de se munir de lunettes d'automobilistes, qui leur furent précieuses. Il n'y eut là, d'ailleurs, que des ennuis, plutôt que des accidents ; aucun des hommes ne fut sérieusement malade et, sur les cent chameaux de la mission, deux seulement durent être abandonnés.

M. Gruvel trouva Port-Étienne bien transformé, depuis un an à peu près qu'il ne l'avait vu ; un beau poste militaire, en grès du pays, pour 80 tirailleurs ; une résidence, un appontement accessible aux bateaux cubant 3 m. 50, un autre en voie d'achèvement, avec mouillage de 4 m. 50 ; des citernes contenant 4.500 mètres cubes d'eau, un appareil distillatoire pouvant donner une tonne d'eau douce à l'heure, un phare, des chalands avec une chaloupe à vapeur, des installations complètes ou très avancées pour plusieurs sociétés de pêche et de conserves, dont la moindre est au capital d'un million de francs. Au départ de M. Gruvel, un bateau des Chargeurs réunis apportait le matériel de la télégraphie sans fil, qui va relier Port-Étienne à Saint-Louis et Dakar, c'est-à-dire à l'Europe. Les environs de la baie du Lévrier, au témoignage de tous les indigènes, furent certainement beaucoup plus peuplés jadis qu'aujourd'hui ; la preuve en est aussi dans la présence de nombreux ateliers de taille, où l'on trouve flèches, couteaux, haches, etc., de types bien travaillés. Les pasteurs de la région ont encore de beaux troupeaux, les pâturages sont plus stables que sur la côte méridionale et, si la paix était assurée, ce pays fournirait aisément aux Canaries la viande qui lui manque. La petite garnison de Port-Étienne est trop immobile ; prochainement, sur la proposition de M. Gruvel, ses tirailleurs seront remplacés par des méharistes, qui pourront faire d'utiles tournées de police dans l'intérieur.

La mission a déterminé la topographie du littoral, plus variée que ne l'accusent les cartes actuelles ; elle a rassemblé des documents précis sur ses ressources en sel, sel gemme au Sud, sel efflorescent dans les sablières du Nord. Si le prix de revient n'est pas trop élevé — ce que permettront d'établir les données dès maintenant acquises — une Société française est toute prête à en entreprendre l'exploitation. Il n'est plus douteux aujourd'hui que les pêcheries de la baie du Lévrier seront une affaire payante ; dans l'Amérique du Sud, dans l'Afrique Occidentale, à Madagascar même, on demande du poisson conservé ; nous sommes donc certains qu'il existe des marchés de vente, aussi bien que d'inépuisables pêcheries. À Dakar, M. Gruvel a eu l'occasion d'entretenir M. le ministre des colonies, qui l'a écouté avec le plus vif intérêt, et lui a promis tout son appui pour déterminer au mieux le régime administratif qui développera les marchés du poisson mauritanien. À Dakar, une thonaire vient de s'installer, dont les débuts sont pleins de promesses ; un bateau-vivier, conduit sur ces côtes par des marins bretons qui en sont copropriétaires, sur les indications de M. le député Le Bail, a ramené plusieurs milliers de langoustes vivantes ; M. Gruvel vient d'instituer des études pour l'acclimatation des huîtres près de Dakar, ce qui pourrait affranchir nos importateurs français du tribut de 40 % qu'ils paient à l'étranger... Tout ce mouvement est, en somme, très bien lancé ; ni l'Afrique Occidentale, ni les hommes d'affaires n'auront à se plaindre qu'un homme de science ait été appelé à travailler là-bas pour eux.

Henri Lorin.

INFORMATIONS

(*La Dépêche coloniale*, 14 octobre 1908)

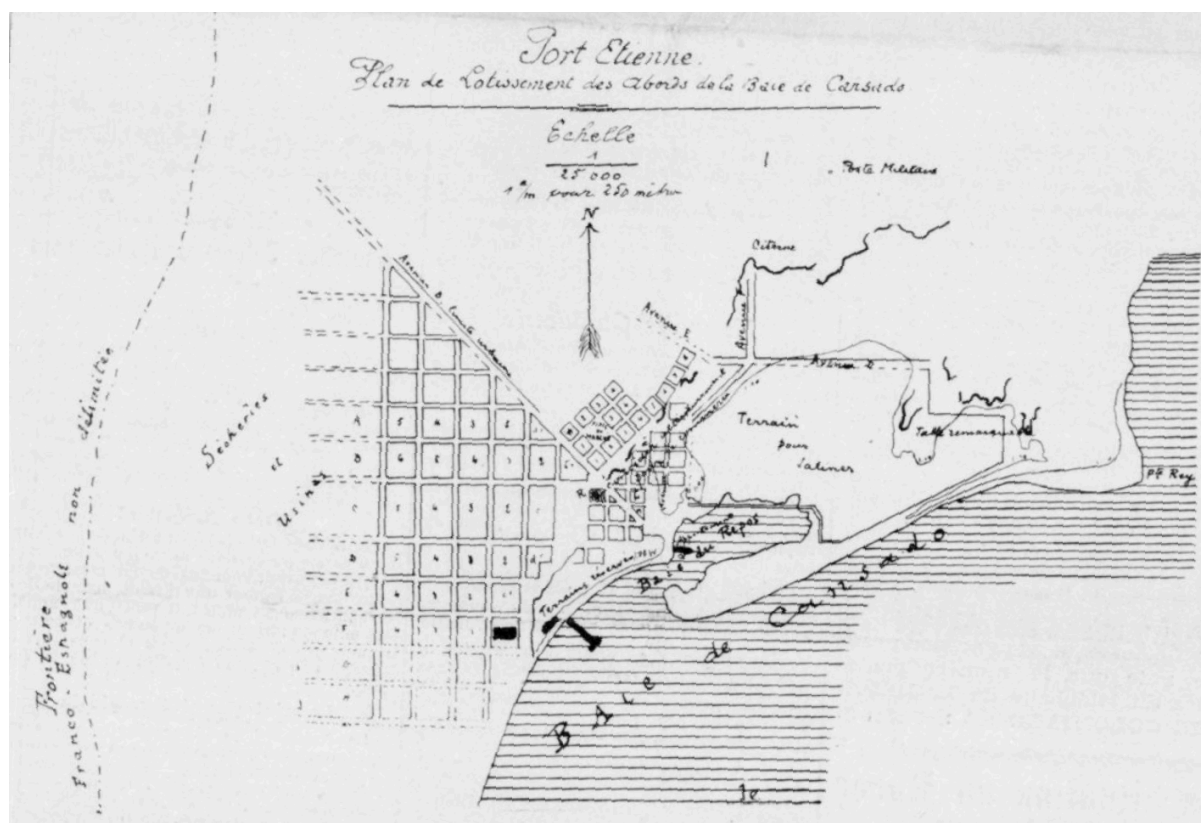
Des nouvelles que nous recevons de la Baie du Lévrier nous apprennent que le phare du Cap Blanc, dont la construction a été commencée le 1^{er} août 1907, et le montage terminé au mois de juin dernier, est ouvert au service.

C'est un feu à éclats, d'une portée géographique de 21 milles. Il est établi à la pointe extrême de la presqu'île du Cap Blanc, à l'entrée de la Baie du Lévrier.

Ajoutons que sa construction, rendue très pénible par l'éloignement de tout centre habité, dans une région où il a fallu importer la main-d'œuvre sénégalaise, s'est néanmoins effectuée sans incident et d'une façon régulière.

Le phare du Cap Blanc, situé à 20 kilomètres de Port-Étienne, est relié à ce centre par une ligne téléphonique.

À TRAVERS LA MAURITANIE OCCIDENTALE
LA MISSION GRUVEL ET CHUDEAU
SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE
Séance du 11 novembre
PRÉSIDENCE DE M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL ROUME
(*La Dépêche coloniale*, 13 novembre 1908)



Port-Étienne

La Société de géographie, en une séance extraordinaire, a reçu MM. Gruvel et Chudeau, les deux savants explorateurs de la côte française de Mauritanie.

On remarquait parmi les notabilités du monde colonial et géographique, MM. Gayot, délégué du ministère des colonies; Lejeune, représentant M le gouverneur général Merlaud-Ponty, qui n'a pu venir; Olivier, délégué du ministre de l'instruction publique, et le représentant du ministère de la marine, qui ont pris place au bureau avec M. Schrader, président de la Commission centrale, et les deux conférenciers.

Sur l'estrade ont pris place MM. Le Myre de Villers, le général Lebon, le baron Hulot, le commandant Moll, le gouverneur de Lamothe, de nombreux officiers et explorateurs, enfin l'adjudant Larmoyer, chef de la mission Gruvel et Chudeau, Charles Michel [Michel-Côte], F. Lemoine, Jean de Vilmorin, de Grancey, Nouvion, Monnier, Paul Trouillet, etc., etc.

La séance ouverte, M. Roume prononce l'allocution suivante :

ALLOCUTION DE M. ROUME

Mesdames, Messieurs,

Les conférenciers que vous allez entendre ce soir sont loin d'être des inconnus pour la plupart d'entre vous.

M. Gruvel, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Bordeaux et chargé de mission permanente par le gouvernement général de l'Afrique Occidentale française, et M. Chudeau, professeur de géologie et chargé également de mission, ont, en effet, produit des travaux qui ont été particulièrement appréciés par le monde savant et la Société de géographie de Paris en particulier.

Les recherches océanographiques dans le golfe de Gascogne de M. Gruvel et les études si nourries, si pleines de faits, qu'il a consacrées à l'ichtyologie des côtes de l'Afrique Occidentale, sont des titres qui ont retenu l'attention de la Société de géographie.

Quant à M. Chudeau, il est bien connu de notre Société. Le beau voyage, la magnifique exploration qu'il a accomplie d'Alger à Tombouctou en faisant un grand détour par le lac Tchad, et en traversant le désert du Sahara sur un parcours de 10.000 kilomètres, ont été relatés dans le *Bulletin de la Société*, qui lui a, en outre, décerné, en 1907, un des prix importants dont elle dispose, le prix Duchesne-Fournet.

Leur caractéristique à tous les deux, c'est d'être à la fois des hommes de sciences et des hommes d'action. Aux calmes études du cabinet et du laboratoire, ils ont voulu mêler les jouissances graves et sévères des grandes explorations scientifiques en pays lointain. L'un d'eux a bravé les risques et les dangers de la traversée du Sahara. Quant à M. Gruvel, il a dû, plusieurs fois, affronter les perfides remous de la barre sur la Côte Occidentale d'Afrique.

Ce sont donc non seulement des savants, mais encore des hommes d'action et de bons Français. (Applaudissements.)

Je puis leur rendre ce témoignage pour les avoir eus comme collaborateurs, pour les avoir vus à l'œuvre, pour avoir constaté qu'il ont constamment tendu à faire servir leurs investigations scientifiques au développement de ce prolongement de la patrie que sont les colonies françaises. (Nouveaux applaudissements.)

Je suis persuadé que vous entendrez avec le plus vif intérêt les exposés, basés sur des réalités vivantes, de leurs explorations personnelles, qu'ils vont vous présenter sur l'une des régions les plus inconnues du globe, je veux parler de la Mauritanie sur laquelle la France vient seulement de faire flotter son drapeau et d'étendre sa domination.

Je me hâte de leur céder la parole. (Vifs applaudissements.)

CONFÉRENCE DE M. GRUVEL

Après avoir remercié M. le gouverneur général Roume d'avoir bien voulu présider cette conférence, après avoir adressé ses hommages respectueux à M. le gouverneur général Merlaud-Ponty et ses remerciements à la Société de géographie, M. Gruvel rappelle qu'à la suite de sa mission de 1905 sur la côte Occidentale d'Afrique, il proposait à M. Roume la création d'un centre industriel à la Baie du Lévrier en insistant sur la nécessité d'assurer tout d'abord la sécurité sur terre et sur mer, l'alimentation en eau douce, le service du port, la télégraphie sans fil, etc.

En mai 1906, les travaux commençaient et, [en juillet 1907, M. le gouverneur général Roume attribua à ce centre industriel nouveau, le nom de Port-Étienne](#), en l'honneur de l'éminent homme d'État qui a consacré sa vie politique à la cause coloniale. .

Pour développer ce centre au point de vue commercial, il fallait se mettre en relation avec les indigènes de l'intérieur et, pour les pêcheries, il était intéressant de savoir le parti qu'on pourrait tirer de toutes les salines indiquées sur les cartes le long des côtes. C'était donc un voyage sur le littoral de Saint-Louis à Port-Étienne qui s'imposait.

Une mission fut organisée et confiée à M. Gruvel.

M. Chudeau, chargé peu de temps après d'une mission géologique, devait accompagner la mission et profiter de ses préparatifs.

Arrivés à Dakar le 11 janvier, à Saint-Louis le 17, la mission se concentrait à N'Diogo, quatre jours après et se mettait en route vers le Nord, par Biache, Tiès-Djmaran, Agamoun, Tivointourt, Ijder, et Nouakchott, où les animaux du convoi étaient renouvelés ainsi que les convoyeurs maures, placés maintenant sous la direction d'un des fils de Cheik Saad-Bou. L'escorte méhariste rejoignait également, sous le commandement du capitaine Berger.

La route, à partir de Nouakchott, est inconnue.

La mission passe par Mana avec tout près la saline d'Epeïda, sur les bords de laquelle se trouvent les restes de l'ancien fort de Portendick avec des canons rouillés, puis Bilaouab, L'Aleibatof, Chedala, El Mahara et El Machar. C'est là que l'on rencontre le seul véritable village maure de toute la route.

Il s'y fait un important commerce de poisson séché qui est envoyé par caravanes dans le Tisis et, vers l'est, jusque dans l'Adrar.

M. Gruvel, donne des détails géographiques intéressants sur le Cap de Timisis (Mirik), la presqu'île de Kaia, la presqu'île de Thila, et la Baie de Saint-Jean.

À Lemaounek, la route reprend la direction du Nord. On passe près de l'île de Tidia, qui paraît absolument seule près du Cap Ionick au large duquel on n'aperçoit aucune trace des îles qui sont indiquées sur les cartes. Par contre, on repère nettement, dans le nord d'Ionick, trois îles formées par un plateau réseaux, à falaises abruptes, ce sont les îles Ikinoa, non portées sur aucune carte.

Puis on passe par le Frey, Alzas, on arrive en face de l'île d'Arguin, puis Bu-el-Guerb, Tuitan, El Aioudj et enfin Port-Étienne.

La mission a ainsi parcouru environ 800 kilomètres sans avoir eu un homme malade, sans avoir laissé un seul bagage, ni tiré un coup de fusil.

Malgré son très lourd convoi, deux chameaux seulement sont morts de fatigue. Le programme tracé par M. Roume a été ponctuellement accompli et [ses instructions, qui consistaient surtout à éviter tout conflit armé, scrupuleusement suivies](#).

M. Gruvel parle ensuite de l'eau, tantôt purineuse, tantôt wagnérienne, rencontrée, de la siccité de l'air, des différents régimes de pluies et de l'état électrique de l'air, etc.

Au point de vue économique, trois éléments sont ou peuvent devenir intéressants : les salines, les pâturages et les pêcheries.

Le groupe des salines du Trarza est le plus intéressant. Il renferme une vingtaine de salines, les unes donnant du sel efflorescent, les autres du sel en barres (gemmes) ; ces dernières sont à peu près uniquement exploitées par les Maures.

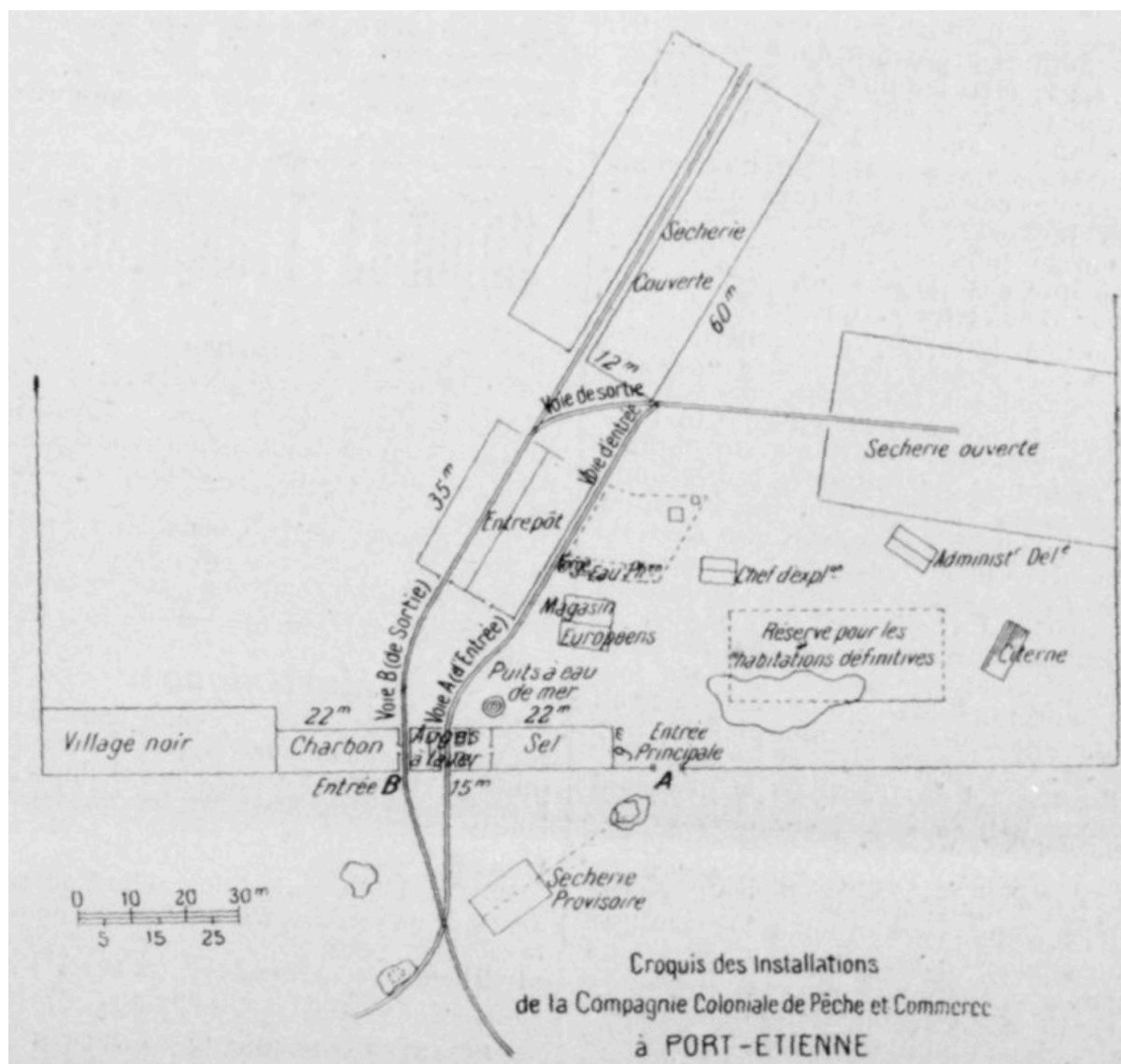
Il y a environ, dans le groupe de Tin-Djmarau et Agamoun, 100.000 tonnes de sel à prendre, mais il y a de sérieuses difficultés d'exploitation industrielle dans le transport, la main-d'œuvre et l'insécurité de la région.

Les marabouts élèvent de beaux troupeaux de chameaux, bœufs, moutons, chèvres, etc., qui pourront un jour fournir un appoint intéressant au commerce de Port-Étienne.

Enfin, l'élément qui peut donner immédiatement des résultats considérables, ce sont les pêcheries à forme métropolitaine.

Les fonds chalutables s'étendent sur environ 15 à 1.800 kilomètres, et une largeur de 50 à 60 kilomètres, au minimum, avec fonds de sable ou de roches, le plus souvent plats, sur lesquels peuvent passer les engins, sans inconvénients. La pêche est très abondante avec grande variété de poissons, la préparation facile à bord comme à terre et la vente des produits bien préparés illimitée.

Deux sociétés de pêche existent avec chalutiers à vapeur. L'une d'elles est déjà installée à Port-Étienne. Ces sociétés doivent surtout porter leurs efforts, pour commencer, sur la préparation au poisson peu salé, séché et fumé pour le marché indigène ; en saumure, pour les marchés plus difficiles et sur le traitement des déchets pour la fabrication des sous-produits : huile, colle, guano, huile de foies, etc. La sécherie, d'une part, l'usine de l'autre, doivent maintenir l'équilibre, au point de vue de la production.



Plus tard, on pourrait songer à développer les industries, par la fabrication des conserves, et étendre les relations commerciales, mais il faut des capitaux importants et, surtout, des hommes actifs et compétents, plus difficiles à trouver que les capitaux.

Il n'y a pas de bonnes affaires, surtout aux colonies, sans une bonne et habile direction.

Les langoustes, aussi, sont nombreuses et leur transport en France, commencé depuis trois ans, promet de devenir fort intéressant.

Les poissons frais, de valeur : soles, mullets, bars, rougets, etc., ne pourront venir sur le marché français que quand on pourra utiliser les transports en chambres froides et les entrepôts frigorifiques.

Pour permettre l'exploitation facile des pêcheries, le gouvernement général a assuré la sécurité sur terre par la construction d'un poste, d'un blockhaus, d'une résidence ; la sécurité sur mer par celle d'un phare, au Cap Blanc, visible à 18 milles ; d'un feu à Cansado, visible à 13 milles, et d'un feu fixe, à Port-Étienne, visible à 6 milles.

Il existe un petit appontement (un grand est en construction) et une chaloupe à vapeur pour les mouvements du port.

Les relations extérieures sont assurées par un service régulier entre Dakar et Port-Étienne et l'installation de la télégraphie sans fil permettra de correspondre avec Dakar et, très probablement, avec la tour Eiffel.

Des citernes et des appareils distillatoires assurent l'alimentation en eau douce. Enfin, un médecin est chargé du service médical et disposera bientôt d'un dispensaire.

Les débuts ont été pénibles, mais l'affaire est aujourd'hui en bonne voie.

En terminant, M. Gruvel adresse ses remerciements à tous ses collaborateurs et ses félicitations à ceux qui sont venus apporter, dans ce coin de l'Afrique, avec une partie de leur fortune, leur intelligence et leur activité.

*
* *

M. Chudeau s'efforce ensuite, dans une causerie savante, illustrée et égayée par de belles projections photographiques, de coordonner les quelques renseignements que l'on possède sur l'architecture du sol de la Mauritanie.

Deux massifs anciens, celui de l'Adrar et du Tagant, sont bordés vers l'ouest de sédiments tertiaires. Leur présence tendrait à démontrer que jusqu'à l'époque quaternaire, un golfe de l'Atlantique pénétrait à quelques centaines de kilomètres dans l'intérieur et s'est peut-être relié à la mer de Tombouctou.

Le comblement de ce golfe par les alluvions a donné naissance à une plaine surmontée de dunes hautes de 10 à 15 mètres au plus, ce qui a produit d'intéressantes formes topographiques.

Par sa latitude, la Mauritanie est, au point de vue botanique, à cheval sur la zone sahélienne et saharienne. Mais le long du littoral, ces divisions disparaissent ou tout au moins s'atténuent. Ainsi il y a bien des espèces sahariennes, mais elles ne sont plus localisées dans les ouadi comme à l'intérieur du pays. Un point important à signaler est l'existence de formes canariennes au cap Blanc ; cet indice de connexion entre l'île et l'Afrique est corroboré par les fossiles du cap Blanc.

Cette double conférence a été écoutée avec beaucoup d'attention et d'intérêt par les auditeurs qui remplissaient la salle. Leurs applaudissements fréquents et nourris ont montré aux savants maîtres qu'ils étaient compris et approuvés.

Avant de lever la séance, dans une courte improvisation, M. Roume s'est fait l'interprète du sentiment général pour les remercier de leur belle et probante démonstration. Il s'est gardé d'insister sur le rôle propre de l'administration qu'il dirigeait et dont les efforts ont fait de ce littoral à demi saharien une région habitable et exploitable, mais il a particulièrement remercié de leur initiative les membres de la Société coloniale de pêche et de commerce qui, après s'être directement éclairés sur la richesse en poissons et autres produits de la côte, ont compris la nécessité de construire, particulièrement à Port-Étienne, des installations durables, grâce auxquelles, corroborant les résultats des savants missionnaires que l'on vient d'entendre, elle tirera sûrement profit de leurs recherches et de leurs études. Ainsi, la préparation scientifique, comme le prévoyait le gouvernement de l'Afrique Occidentale française, aura contribué à faciliter la mise en valeur d'une région, qui n'est pas seulement importante au point de vue économique, mais qui, par sa situation géographique, par une exploitation fructueuse, capable d'assurer aux populations qui l'habitent la vie dans la prospérité, garantira la sécurité et le développement de notre grande colonie de l'Ouest-Africain.

INFORMATIONS

(*La Dépêche coloniale*, 7 janvier 1909)

M. Gruvel devant s'embarquer le 15 pour Dakar et Port-Étienne, recevra pour la dernière fois à l'Office colonial, le mardi matin 12 janvier, les personnes désireuses d'obtenir des renseignements sur les pêcheries de l'Afrique Occidentale française.

LES PÊCHERIES DE LA CÔTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE

(*La Dépêche coloniale*, 2 mai 1909)

Nous avons, à plusieurs reprises, parlé des études ichtyologiques faites sur la côte mauritanienne par la mission Gruvel et Chudeau, et des pêcheries qu'elle y a installées.

M. Gruvel rentre en France, retour d'un voyage sur le littoral, qui fut l'objet de ses recherches scientifiques. Il nous a dit que la prospérité des pêcheries s'affirmait de plus en plus, et que Port-Étienne grandissait sans cesse. En ce moment, plus de 250 tonnes de poissons sont préparées par mois, et cette quantité ne saurait tarder à être dépassée.

M. Gruvel rentre en France pour consigner les multiples et intéressantes observations qu'il a faites l'an dernier au cours de sa mission, et qui ont trait surtout aux courants et à la faune de surface. Par les comptes rendus des conférences que le savant professeur a faites, nos lecteurs connaissent la portée des travaux auxquels il s'est livré dans la baie du Lévrier. Il serait donc oiseux de les rappeler.

Quand M. Gruvel aura terminé son important travail de relation, il préparera les éléments d'un voyage d'études que le gouvernement général de l'Afrique Occidentale le charge de faire tout autour du continent africain. Ce voyage, pour lequel il quittera la France en octobre prochain, M. Gruvel le commencera vraisemblablement par la côte Orientale d'Afrique. Sur le littoral, tant des colonies françaises que des possessions étrangères, il étudiera la faune marine, la pêche qu'on y fait, la préparation du poisson et ses modes divers de consommation ; il notera enfin les pays où il est exporté. Il y a là évidemment un très vaste champ d'études des plus intéressants, et tout porte à croire que M. Gruvel mènera à bien la tâche qui lui incombe.

LES PÊCHERIES DE PORT-ÉTIENNE

(*La Dépêche coloniale*, 28 décembre 1910)

Nos lecteurs n'ont pas oublié les comptes-rendus, publiés ici même, des conférences faites par M. Gruvel, à l'Office colonial sur les pêcheries de l'Afrique Occidentale française, ainsi que les résultats déjà obtenus par nos pêcheurs langoustiers bretons.

Après les langoustes vivantes, voici le poisson frais qui arrive de Port-Étienne sur le marché français et même parisien.

On nous apprend, en effet, de Boulogne-sur-Mer qu'un grand chalutier vient de rentrer dans ce port, venant de Port-Étienne, avec un chargement de 70.000 kilogrammes de poisson frais, admirablement conservé dans la glace.

Ces poissons appelés *samas* ou *dorades de Mauritanie* et qui sont parmi ceux jouissant de la prime d'exportation ont été capturés en trois jours, ce qui représente une pêche moyenne de 23.333 kilogrammes par jour rien que pour cette espèce. Le chalutier, arrivé à Boulogne le 19 décembre, en est reparti, pour Port-Étienne, le 22 décembre. Cela prouve, une fois de plus, que l'industrie qui est en train de se développer sur nos côtes mauritaniennes peut et doit devenir l'une des plus importantes

de l'Afrique Occidentale française. De plus, quatre dundee sont partis, ces jours-ci, de Douarnenez pour la même destination.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

Séance du 17 mai.
(*JORF*, 23 mai 1912)

Pêcheries de l'Afrique occidentale. — M. Gruvel, chargé d'une mission relative à l'étude et à l'organisation des pêcheries de l'Afrique occidentale française, a réuni, de novembre 1911 au mois de février 1912, plus de vingt dundee bretons à Port-Étienne, d'où ils ont transporté du poisson frais et salé sur la côte et à Las Palmas, et des cargaisons de langoustes vivantes en France.

Le 7 juin prochain, M. Gruvel fera une communication à la Société de géographie, sur « l'exploitation des eaux en Afrique occidentale ».

ACADÉMIE DES SCIENCES

Séance du 3 juin.
PRÉSIDENTE DE M. GABRIEL LIPPMANN
(*JORF*, 8 juin 1912)

Campagnes scientifiques sur la côte d'Afrique occidentale. — M. Ph. Dantzenberg constate dans une note dont M. Edmond Perrier donne une analyse détaillée, que les résultats de la campagne accomplie en 1910-1911, par M. Gruvel, ont été encore plus importants que ceux des campagnes précédentes. Le champ de ses investigations, limité jusqu'ici entre le cap Blanc et le Sénégal, s'est étendu cette fois jusqu'au sud de l'Angola. Conakry, l'archipel de Los, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, le Gabon, le Congo belge et le Benguella ont fourni d'abondants et précieux matériaux.

Les mollusques comprennent trois cent quarante-quatre espèces. Cent soixante-sept d'entre elles ne figuraient pas dans ses récoltes précédentes et soixante sont entièrement nouvelles. L'importance de ce dernier chiffre provient de ce que peu de naturalistes ont eu la possibilité d'explorer, au moyen de la drague, les pays de nationalités diverses visités par M. Gruvel.

Faute d'embarcation et de matériel, la plupart des récoltes avaient été faites jusqu'à présent sur les plages et la faune sublittorale, composée surtout de petites espèces, était restée à peu près inconnue. C'est ce qui explique que sur les soixante espèces que nous considérons comme nouvelles, plus de la moitié (trente-deux), appartiennent à la famille des pyramidellidæ (genres : *Aclis*, *Eulima*, *Odostomia*, *Eulimella*, *Turbonilla*, *Pyngulina*).

Le genre *Rissoina* qui n'avait pas encore été signalé sur la côte occidentale d'Afrique est représenté dans la dernière récolte de M. Gruvel par une espèce nouvelle, bien différente de celle qui vit en Europe (*R. Brugnierei*). Nous lui donnons le nom de *Rissoinal africana*.

Des spécimens recueillis vivants des deux espèces de *Pseudoliva* permettent de faire connaître la conformation de l'opercule chez ce genre de mollusques : il est onguiculé et a le nucléus terminal et non pas médio-latéral comme l'avaient décrit A. Adams et les autres auteurs après lui. On a observé cette conformation chez le *Ps. plumbea* *Chennilz* provenant de la baie de Mossamédès et chez le *Ps. sepimentam* *Rang*, de Conakry.

L'ensemble des matériaux étudiés montre que plus les documents sur la faune malacologique de l'Afrique occidentale s'accumulent, plus on s'aperçoit que, vers le Nord, cette faune se relie bien plus intimement qu'on ne le supposait à la faune européenne. On est en droit de supposer que, vers le Sud, elle doit aussi se mélanger dans une forte proportion à celle du cap de Bonne-Espérance, mais nous ne pouvons savoir jusqu'à présent vers quelle latitude le mélange devient plus ou moins intime.

Tout ce que nous pouvons dire, c'est que les espèces du Cap qui remontent jusqu'à Mossamédès sont très peu nombreuses. Il paraît donc désirable qu'une exploration de la région comprise entre l'Angola et le cap de Bonne-Espérance vienne éclaircir cette question.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE
Séance du 6 décembre.
PRÉSIDENTE DE M. ROUME.
(*JORF*, 15 décembre 1912)

Conférence de M. le professeur Gruvel. — L'exploitation des eaux sur la côte occidentale d'Afrique. — Le savant conférencier esquisse d'abord à grands traits les régions parcourues et divise les colonies dont il veut parler en deux groupes : 1° celles où l'industrie de la pêche est entre les mains des indigènes, la Côte d'Ivoire, le Dahomey, la Nigeria et le Congo belge ; 2° celles où cette industrie est exploitée uniquement par les Européens avec le concours d'indigènes autochtones ou venant d'autres colonies : l'Angola portugais et la colonie anglaise du Cap.

Colonies à exploitation de pêcheurs indigènes. — À la Côte d'Ivoire, le réseau lagunaire et fluvial est extrêmement important.

Les indigènes peuvent travailler à la fois en mer, lorsque la barre le permet et, dans le cas contraire, en lagune où la pêche est toujours facile.

Pour la pêche en mer, les engins utilisés sont presque tous de fabrication européenne ; ce sont des lignes, harpons, sennes, etc., provenant souvent d'Angleterre. Pour la pêche dans les lagunes, l'épaisseur de la vase oblige les indigènes à recourir à des engins, à des pièges spéciaux, souvent très ingénieux, dont le conférencier donne la description. Au moyen d'une palissade en rachis de feuilles de palmier, les pêcheurs dirigent, par des couloirs, le poisson dans de petites enceintes où il est facilement capturé à l'aide d'épuisettes. L'établissement de ces barrages à poissons occupe parfois tous les habitants d'un village, mais les prises sont considérables et s'élèvent souvent à 2.000 kilogrammes. Le produit de la pêche est consommé à l'état frais, fumé ou échangé pour d'autres produits. Le commerce de poisson entre la mer, la lagune et la zone du littoral, jusqu'à 100 kilomètres, est évalué à 1.200.000 fr. La prolongation des lignes ferrées à l'intérieur du pays permettrait d'augmenter la consommation, les indigènes étant ichthyophages.

Au Dahomey, la pêche maritime est peu importante, mais il existe un réseau lagunaire étendu et des grands lacs comme le lac Athéné, le lac Nokoué, la lagune de Porto-Novo à Lagos. Les Dahoméens capturent le poisson à l'aide d'un barrage — piège dont M. Gruvel montre le schéma. Une grande partie du poisson fumé que l'on trouve sur les marchés du Togo provient du Dahomey, ainsi que la presque totalité du poisson consommé en Nigeria.

Le lac Athéné est aussi le siège d'une exploitation intensive des crevettes (*Poeneus brasiliensis*) qui, après fumage, sont expédiées, de la petite gare de Segbohoë, sur Kotonou, Porto-Novo et Lagos. Ces crevettes fumées ont bon goût et une belle couleur ambrée. Le *Palæmon jamaïcensis* ressemble à une écrevisse à très longues pinces. L'exportation de poissons et crevettes fumées du Dahomey, atteint jusqu'à 700.000 fr.

par an. Mais il devient nécessaire de créer des réserves, de réglementer la pêche, pour permettre le repeuplement des eaux.

La Nigeria est surtout un pays d'exportation des produits de la pêche, de même que le Cameroun, la Guinée espagnole, le Gabon et le Congo français. Dans le Congo belge, on ne prépare guère le poisson séché ou fumé qu'à Banane, à l'embouchure du Congo. Ce poisson est expédié sur les marchés de Boura et Matadi où il est facilement vendu.

Colonies d'exploitation des eaux à forme métropolitaine. — La plus importante à ce point de vue est l'Angola, où existent trois grands ports de pêche, Mossamédès, Port-Alexandre et la baie des Tigres ou grande baie des Poissons. Ce sont des Portugais qui se livrent à cette industrie, soit isolément, soit groupés en petites sociétés à faible capital.

Le chalutier, à voile comme à vapeur, y est inconnu. Les Portugais emploient la ligne, l'épervier, les nasses, le *cerço* ou grande senne tournante et l'*armação*, grand filet piège en usage sur les côtes du Portugal.

Le poisson capturé est salé, séché, mis en ballots de 30 kilogrammes environ et expédié dans les colonies portugaises, jusqu'à Beira et Mozambique sur la côte occidentale, sans compter celui qui est envoyé au Congo belge et même au Congo français.

Le chiffre total des exportations de poisson séché pour l'Angola dépasse 5 millions de kilogrammes, ce qui permet aux trois centres importants de Mossamédès, Port-Alexandre et la baie des Tigres, de vivre exclusivement de l'industrie de la pêche.

Dans la colonie du Cap, ce sont surtout des Malais qui se livrent à l'industrie de la petite pêche, des compagnies spéciales envoient leurs chalutiers à vapeur aux environs de Cape-Town, sur le banc des Aiguilles. Le marché de Cape-Town est fort bien approvisionné de poissons frais et de langoustes qui, avec la parfaite organisation des transports frigorifiques, peuvent pénétrer jusque dans les parties éloignées de la colonie. La pêche et l'industrie des conserves de langoustes sont très importantes aux environs du Cap où existent deux grandes usines, dont l'une est dirigée par un Français, établissements qui traitent, par jour, jusqu'à 30.000 langoustes *Jasus Lalandei*.

En résumé, toutes les colonies françaises et étrangères de la côte, depuis le Sénégal jusqu'à l'Angola, exclusivement, sont des pays d'importation pour le poisson préparé, surtout fumé. On peut estimer à 5.000 tonnes la quantité qu'on pourrait importer dans ces colonies.

Les étrangers ont si bien compris le parti qu'on pourrait tirer de cette énorme consommation qu'une société de chalutage vient de s'installer au Sierra-Leone et que les Belges font de gros efforts financiers pour développer les pêcheries du Congo.

Pour les pêcheries de baleines, on a laissé le monopole, pour ainsi dire, aux mains des Norvégiens installés un peu partout sur la côte, au Cap, en Angola et jusqu'au cap Lopez où ils font des affaires d'or.

*
* *
*

La France possède sur les côtes de Mauritanie un réservoir identique à celui des côtes de l'Angola. Les conditions biologiques y sont les mêmes, la faune presque entièrement semblable. On y trouve les poissons suivants : *Deutex vulgaris*, Lama des Canariens ou dorades de Mauritanie, *Scisena aquila* ou maigre, *Epinephelus æneus* ou fausse morue d'Afrique, *Polynemus quadrifilis* ou capitaine.

Nous possédons aussi le plus beau port naturel de toute la côte. M. Roume, qui a donné à ce point le nom de Port-Étienne, y a fait établir un poste militaire et un phare qui assurent la sécurité sur terre et sur mer. L'ancien gouverneur général de l'Afrique occidentale s'est également préoccupé d'assurer les communications avec le Sénégal

par un courrier régulier et par la télégraphie sans fil ; des citernes et appareils distillatoires fournissent de l'eau potable.

M. Ponty, de son côté, a mis à la disposition des associations de marins pêcheurs de vastes logements, des magasins, des étendages, des appontements, des filets, pour favoriser le développement des « campagnes d'hiver » par des pêcheurs français. La pêche de la langouste royale de Mauritanie, *Panulirus regius*, connue aux halles sous le nom de langouste marocaine, a donné de merveilleux résultats. Pendant la campagne de 1911-1912, il a été exporté, en quelque mois, environ 200.000 langoustes, vendues en gros 1 fr. 80 le kilogramme, et 692.100 kilogr. de poisson séché, expédié aux Canaries.

La loi du 26 février 1911 a étendu les primes et encouragements aux pêcheurs de la côte occidentale d'Afrique. Les vingt-trois bateaux pêcheurs ou langoustiers, qui ont travaillé l'hiver dernier, en Mauritanie et au Sénégal, ont gagné le triple des bateaux côtiers de France.

Après l'installation de séchoirs mécaniques sur la côte, si de véritables commerçants s'occupent de la vente des produits, quatre-vingts ou cent bateaux pourraient y réaliser de gros bénéfices, car à côté du poisson séché ou fumé, il y a les sous-produits d'une vente assurée : guano, huile, colle, roque. Ce serait, conclut M. Gruvel, la véritable solution à ce qu'on appelle la « crise sardinière », due, en réalité, non au manque de poisson, mais à son éloignement de certaines côtes et, surtout, au défaut d'organisation, à l'encombrement de nos ports de pêche métropolitains.

« Faisons donc tous nos efforts pour décongestionner nos ports de l'Océan, pour remplir ceux, trop délaissés, de nos colonies, mais appuyons-nous pour réaliser cette œuvre sur des bases scientifiques sérieuses, sur des faits nettement acquis. Pour l'étude, pour l'exploitation rationnelle de la mer, viennent d'abord les océanographes, suivant la belle définition du professeur Thoulet ; après eux, les zoologistes et, en dernier lieu, les pêcheurs. »

La conclusion de cette conférence du plus haut intérêt a été vivement applaudie.

RAYMOND DUGUAY.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE COLONISATION ET D'AGRICULTURE COLONIALE

Présidence de M. l'inspecteur général docteur Kermorgant,
de l'Académie de médecine, vice-président de la Société
(*La Dépêche coloniale*, 16 décembre 1912)

.....
La première campagne d'hiver des pêcheurs bretons sur les côtes de la Mauritanie et du Sénégal, par A. Gruvel.

Chacun sait que l'armement de la plupart de nos ports de pêche des côtes de Bretagne subit une crise grave qui, si l'on n'y prend garde, finira par faire disparaître complètement l'industrie des conserves, autrefois si florissante pendant l'hiver.

Cette crise est due à différentes causes, dont les principales sont : le manque d'outillage approprié, la raréfaction du poisson à certains moments et surtout, peut-être, la pléthore de ces ports au point de vue des bateaux de pêche et des marins pêcheurs.

Sans nous occuper des deux premières causes citées, nous pouvons trouver un remède efficace à la 3^e en décongestionnant ces ports pour remplir certains de nos ports coloniaux si délaissés ; et pour cause.

Or la colonie la plus facile à atteindre est celle de l'Afrique Occidentale.

Nous avons donc pensé, et le gouvernement avec nous, qu'il y avait lieu de favoriser l'exode, vers cette colonie, d'un certain nombre des bateaux de nos côtes qui désarment pendant l'hiver ou qui ne trouvent pas à s'employer dans la métropole.

C'est ainsi que, sur nos conseils, sont partis l'an dernier une vingtaine de bateaux, les uns avec des viviers et disposés pour la pêche et le transport des langoustes royales, dont nous avons montré, à différentes reprises, l'abondance ; les autres, armés de chaluts, de nasses, de sennes et de lignes, pour la pêche et la préparation du poisson, destiné à l'alimentation indigène de la côte ouest-africaine.

Les résultats obtenus ont été des plus intéressants.

Au point de vue des langoustes royales, plus de 200.000 ont été amenées en France, représentant environ un poids de 150.000 kilogrammes et vendues de 1 fr. 80 à 2 fr. 15 le kilogramme en gros.

Pour ce qui est du poisson, sans compter les espèces non primées qui ont été séchées et envoyées directement sur la côte d'Afrique, la quantité des poissons primés par la loi du 26 février 1911, a été, d'après les chiffres officiels du ministère du commerce, de 692.100 kilogrammes, vendus à raison de 125 francs la tonne en moyenne et pour lesquels il a été payé 83.052 francs pour les primes à l'exportation et 3.080 francs pour les primes à l'armement. Cela représente, à la part, une moyenne très avantageuse qui a été loin d'être atteinte par les bateaux restés dans la métropole et qui ont pu travailler.

Le jour prochain où des sécheries mécaniques seront installées à Port-Étienne, ce ne sont pas 20, mais 50, 60 et 100 bateaux qui pourront trouver à s'employer utilement.

Quatre bateaux ont travaillé à Dakar et vendu sur les marchés et aux paquebots de passage du poisson frais et des langoustes vivantes, dont le commerce a pris une sérieuse extension.

M. le docteur Pellegrin rappelle qu'il a signalé l'an dernier, à la société, l'apparition sur le marché parisien de poissons provenant précisément de ces pêches, notamment le *temnodon sauteur*, le *denté du Maroc*, le *denté aux gros yeux* et le *Béryx decadactyle*.

M. Levat fait remarquer que c'est surtout grâce à la prime que la part est aussi avantageuse ; l'encouragement accordé est excellent au début car il amène le développement de nouvelles industries, mais il ne doit pas devenir un principe général.

À PORT-ÉTIENNE (*La Dépêche coloniale*, 8 janvier 1913)

Trois groupes de pêcheurs bretons, représentant environ 20 bateaux avec 160 pêcheurs et appartenant aux ports de Groix, Port-Louis et Etel, ont quitté nos côtes en novembre et décembre derniers, pour aller s'installer à Port-Étienne et y accomplir une deuxième campagne de pêche.

Le voyage, malgré un peu de mauvais temps, s'est parfaitement effectué et le travail a commencé aussitôt.

Les résultats déjà connus, obtenus par le premier groupe arrivé, sont des plus satisfaisants et tout fait prévoir que ces résultats seront bien supérieurs encore à ceux de l'année dernière, qui était, en quelque sorte, une année d'essais.

Mais l'organisation ne sera parfaite que lorsque des séchoirs mécaniques seront installés sur la côte, permettant de préparer rapidement une assez grande quantité de poissons pour faire vivre soixante ou quatre-vingt bateaux, au moins, et qu'un commerçant ou plusieurs s'occuperont de la vente du poisson préparé sur la côte.

Nous pensons que ce sera chose faite dès la prochaine campagne.

En attendant, M. le gouverneur général W. Ponty et M. le colonel Mouret, commissaire du gouvernement général en Mauritanie, ne négligent rien pour que nos

pêcheurs trouvent, dès cette année, à la fois, la sécurité la plus complète, sur mer comme sur terre et tout ce qui est nécessaire à la pêche, à la préparation du poisson et même à la vie matérielle des pêcheurs.

Bien que la sécurité soit absolue dans la presqu'île, mais pour éviter la possibilité d'incidents quelconques de la part des indigènes, la garnison du poste vient d'être portée à 80 tirailleurs, sous les ordres du capitaine-résident Degoutin, dont l'éloge n'est plus à faire.

Des travaux de balisage vont être incessamment entrepris, pour éviter tout accident sur les bancs du Lévrier, de la Bayadère et d'autres, moins connus et, partant, plus dangereux.

Le phare du Cap Blanc, qui fonctionne parfaitement, est doublé, depuis le 1^{er} janvier, d'un poste métaphorique permettant de correspondre avec les bateaux travaillant au large. La ligne téléphonique reliant ce poste à Port-Étienne, fonctionnant régulièrement, permettra de signaler au résident les accidents qui pourraient se produire en mer, du côté de l'Océan.

Les feux de Cansado et de Port-Étienne vont être allumés sous peu, en sorte que les pêcheurs pourront venir au mouillage, de nuit comme de jour.

Enfin, le ravitaillement en eau douce est également assuré, pour toute cette flottille.

En un mot, que tous ceux qui avaient pu craindre, un instant, que les pêcheurs se trouvent dans des conditions défavorables, se rassurent. Leur sort est en bonnes mains.

Cela est d'autant plus nécessaire que la crise, aujourd'hui aiguë et que nous avons annoncée depuis longtemps, sévit en ce moment, pour la pêche de la sardine et du thon, sur nos côtes bretonnes, par la fermeture, annoncée, de la plupart des usines de conserves qui ne font plus leurs frais dans les conditions actuelles de travail.

Nous avons dit, ailleurs, ce que nous pensons de cette crise désastreuse qui, si l'on n'y prend garde, pourra avoir sur l'avenir économique de notre pays un retentissement plus profond qu'on le suppose en général.

Il est à présumer, en tout cas, qu'un nombre de plus en plus considérable de nos pêcheurs bretons, parmi les plus actifs et les plus audacieux, iront chercher ailleurs, vers le large, le pain qu'ils ne trouvent plus à gagner sur nos côtes.

Déjà, de nombreuses demandes sont parvenues, pour l'installation sur les côtes de Mauritanie, qu'il a été impossible de satisfaire, à cause du manque de place pour le séchage et la préparation du poisson et de commerçants intermédiaires, pour assurer l'écoulement des produits préparés dans de bonnes conditions.

Mais que les intéressés se rassurent. On se préoccupe vivement, à l'heure actuelle, de trouver un remède à cette organisation encore fatalement défectueuse et nous espérons que, dès la prochaine campagne, les côtes de Mauritanie pourront recevoir et faire vivre une flottille de pêche déjà intéressante et qui pourra se développer d'année en année.

Le gouvernement général de l'Afrique Occidentale française aura ainsi, pour sa bonne part, contribué à atténuer les effets désastreux de la crise qui sévit sur une partie importante de notre marine de pêche française.

La flottille de pêcheurs-langoustiers comprend, aussi, une vingtaine de dundee à viviers et s'accroît tous les ans.

Quelques-uns de ces pêcheurs se sont plaint, ces temps derniers, d'une trop grande mortalité des langoustes royales, capturées sur les côtes de Mauritanie et transportées vivantes, en bateaux-viviers, jusque sur nos côtes bretonnes, d'où elles sont expédiées sur tout le marché français et, particulièrement, à Paris.

Or, il ne faut pas oublier, et nous n'avons cessé de le répéter sur tous les tons, depuis plusieurs années, que : 1° la langouste, quelle qu'elle soit, a besoin de respirer de l'oxygène comme tous les animaux vivants et que : 2° la langouste royale, en particulier, qui vit, normalement, dans des eaux dont la température n'est jamais inférieure à 18° et

varie entre 18 et 25°, en moyenne, est très sensible aux changements de température, plus encore qu'à ceux de salinité.

Pour ce qui touche à la respiration des langoustes, il faut savoir que lorsque les dundee-viviers quittent le Cap Blanc pour la France, ils profitent, généralement, des alizés réguliers qui soufflent du Nord-Est, pendant une bonne partie de l'année, pour remonter, sur un bord, vers les Açores, en laissant, le plus souvent, les Canaries à tribord. Ils atteignent ainsi la zone des vents variables, grâce auxquels ils peuvent ensuite, par bordées successives, gagner les côtes de France.

Or, dans ce voyage, nos voiliers traversent une zone où règnent, parfois, des calmes plats, qui les immobilisent pendant un temps plus ou moins long.

À ce moment, la circulation s'arrête dans les viviers, l'eau s'échauffe peu à peu, l'oxygène se raréfie de plus en plus et, si la bise ne vient pas gonfler les voiles, les crustacés enfermés dans le vivier s'asphyxient, tout simplement, et meurent rapidement.

Pour ce qui est de la température de l'eau, nous avons déjà maintes fois répété, aux pêcheurs eux-mêmes, qu'entre la fin d'octobre et le 30 mars, la température de l'eau traversée par les dundee s'abaisse, parfois, au-dessous de 10°. Dans ces conditions de vie, anormales pour un crustacé habitué à des températures doubles, à peu près, celui-ci souffre et finit également par mourir.

Il serait facile d'empêcher cette mortalité parfois considérable, par deux moyens : le premier, à la portée de tous, serait de cesser la pêche des langoustes royales, au plus tard, le 15 octobre et de ne la reprendre, au plus tôt, que le 15 mars. Le second serait de munir les bateaux-viviers de moteurs auxiliaires qui leur permettraient de traverser sans arrêt les zones de calme.

Mais, comme le prix de la langouste est beaucoup plus élevé pendant les mois froids (décembre, janvier, février et mars) que pendant le reste de l'année, que, par conséquent, le bénéfice des pêcheurs est plus élevé à cette époque, ceux-ci veulent, à tout prix, pêcher des crustacés et tenter leur transport en France ; d'où leur insuccès relatif et prévu pendant cette période de l'année.

Ce n'est donc pas la langouste royale qu'il faut incriminer, car elle montre, vraiment, une bonne volonté excessive à se laisser dépayser, mais bien l'appât du gain, si légitime soit-il, de nos pêcheurs, qui les pousse à travailler dans des conditions vraiment trop défavorables à certains moments.

A. Gruvel.

LA LOI SUR LES GRANDES PÊCHES MARITIMES

SON APPLICATION PRATIQUE À L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

(*La Dépêche coloniale*, 8 février 1913)

L'application aux pêcheries de la côte occidentale d'Afrique de la loi du 26 février 1911 n'a pas été aussi facile qu'on pouvait le supposer, à cause de l'interprétation trop étroite qu'on lui a donnée jusqu'ici.

Nous ne serions cependant pas revenu, aujourd'hui, sur cette question, si nous n'avions été mis personnellement en cause, à la Chambre, et ailleurs.

Il nous paraît donc nécessaire de mettre au point, d'une façon complète, et avec pièces à l'appui, cette question toute d'actualité.

La loi du 26 février 1911 entend le bénéfice des primes d'armement et d'exportation à la grande pêche sur la côte occidentale d'Afrique, seulement pour *cinq* espèces de poissons, indiquées dans le décret du 9 novembre 1911, à la condition que le poisson soit séché d'une façon analogue à la morue.

Jusqu'ici, on a interprété le mot : *sécher*, dans son sens le plus restrictif, en se basant sur ce fait que la morue, avant d'être séchée, est d'abord salée fortement et, au moment de la liquidation des primes, on a exigé le paiement des droits sur le sel au taux de 90 kilogrammes de sel pour 100 kilogrammes de poisson, comme pour la morue.

Quand les pêcheurs bretons sont partis en décembre 1910 et janvier 1911 pour la première fois, c'est exclusivement sur ces bases qu'ils ont dû travailler. Comme, par le fait même du salage intensif qui leur était imposé, le marché africain se trouvait fermé à leurs produits, ils ont dû envoyer à Las Palmas la presque totalité de leur pêche, c'est-à-dire tous les poissons *primés* par la loi, conservés dans le sel, afin de pouvoir jouir des primes prévues.

Le séchage ayant eu lieu à bord des bateaux était fatalement incomplet. Les primes ont été payées néanmoins, mais on a fait connaître aux pêcheurs que, dorénavant, elles seraient refusées si le poisson n'était pas séché à terre.

Cette obligation restreignait singulièrement le champ des opérations, car les étendages mis, à Port-Étienne, à la disposition des pêcheurs ne peuvent permettre que le séchage de la pêche de 15 à 16 *dundee*, au maximum.

Au moment où campagne du thon, si malheureuse cette année, touchait à sa fin, nous nous sommes rendu (18 octobre à Lorient, Port-Louis et Groix où, dans une réunion de marins, nous avons fait connaître aux pêcheurs, qui voulaient partir en grand nombre, qu'il n'y avait place à Port-Étienne que pour *deux* groupes de 8 *dundee*, au maximum, pour le séchage du poisson à terre, condition indispensable à la perception des primes. Nous avons également insisté sur ce fait *très important*, que le marché de Las Palmas, à cause de la concurrence faite aux pêcheurs canariens, était très problématique et qu'il n'y fallait guère compter et nous les avons engagés à s'assurer d'abord, en faisant acte de commerçants, des débouchés sur la côte occidentale d'Afrique, elle-même. Nous leur avons conseillé également de mettre à la tête de chaque groupe, une personne énergique qui soit, à la fois un commerçant et un industriel, car nous savions, par l'expérience de l'année précédente, que nos pêcheurs bretons ne sont, eux, ni des commerçants, ni des industriels. L'un des groupes a mis à sa tête M. C..., de Port-Louis, qui s'est immédiatement occupé de s'assurer des débouchés autres que ceux de Las Palmas. Le second groupe n'ayant pas voulu se solidariser avec le premier pour mettre à sa tête la même personne ou toute autre, compétente, j'écrivais au promoteur, le 31 octobre 1912 : « J'insiste sur la nécessité d'avoir à terre un homme actif, ayant une certaine autorité sur les équipages, industriel et commerçant à la fois, pour s'occuper du séchage et de la vente. *Jamais vos patrons ne s'en tireront tout seuls* et je décline toute responsabilité pour ce qui pourra arriver là-bas. Si cela ne marche pas, ne vous 1 plaignez pas et, surtout, ne vous tétonez pas. ».

Le 5 décembre, nous recevions le télégramme suivant : « Demande sécherie Mauritanie pour cinq bateaux. Signé : G. T., armateur Groix. »

Je répondais télégraphiquement : « Plus de place » et j'écrivais, le lendemain : « Je ne puis prendre aucune responsabilité et, si les bateaux partent, ce sera à leurs risques et périls. »

Et les deux groupes dont nous venons de parler sont partis, *contrairement à notre avis*, dans les conditions défavorables que nous venons de lire.

Un seul des trois, ayant à sa tête un homme énergique et agissant en véritable commerçant, est parti dans de bonnes conditions. C'est le seul qui soit certain de réussir.

Si les deux autres parviennent à se tirer d'affaires, ce sera grâce aux indications que nous n'avons pas manqué de leur fournir au départ et à la bienveillante collaboration de l'homme dont nous venons de parler, M. C... de Port-Louis.

Pour ouvrir, le plus rapidement possible, le marché africain au poisson préparé à Port-Étienne, j'écrivais, le 24 octobre 1912, la lettre suivante à M. le ministre du commerce :

« Je viens de passer quelques jours au milieu des pêcheurs de Lorient, Port-Louis, Groix, etc., pour leur fournir toutes les indications techniques se rapportant à la pêche en Mauritanie. Une vingtaine de dundee, représentant environ 150 pêcheurs se disposent à partir vers le 15 novembre prochain.

« Ils m'ont posé diverses questions pour lesquelles j'ai dû me tenir sur une prudente réserve et que je vais avoir l'honneur de vous soumettre, car elles ne me paraissent pas nettement définies par la loi du 26 février 1911 et le décret d'administration publique consécutif.

« Permettez-moi de vous faire connaître, tout d'abord, que le poisson préparé qui se consomme le plus, actuellement, dans toutes les colonies françaises ou étrangères de la côte occidentale d'Afrique, ainsi que j'ai pu, moi-même, le constater, au cours de ma mission d'études de 1909-1910, est un produit NON SALÉ et séché, ou mieux encore fumé avant le séchage.

« Si l'on veut que nos pêcheries ouest-africaines prennent le développement qu'elles doivent, normalement, prendre, il est indispensable de préparer à Port-Étienne, un produit qui convienne à la population indigène qui formera les 9/10^e du débouché prévu pour ces produits.

« Quand le législateur a étendu à la Côte d'Afrique les bénéfices de la loi, il a entendu, je suppose, lui fournir, ainsi, les moyens financiers de développer l'industrie de la pêche, qui pourra faire vivre, dans un délai très prochain peut-être, une centaine de bateaux métropolitains, obligés de désarmer pendant l'hiver et dont les 800 hommes, environ, d'équipage se trouveraient dans la misère, après des campagnes aussi désastreuses que celles du thon et de la sardine, cette année même.

« Il me paraît donc indispensable et normal d'interpréter la loi du 26 février dans le sens le plus apte à favoriser le développement de nos pêcheries africaines.

« Dans ces conditions, il me semble juste d'admettre que le poisson, pourvu qu'il soit séché à terre jouira des primes prévues, qu'il soit salé ou non, ou simplement fumé, de façon à pouvoir concurrencer le stock-fish de Norvège qui fait prime sur certains marchés africains où le poisson salé ne peut pas être vendu.

« Le texte même de la loi est muet sur la question de salage, puisqu'il dit : « séché d'une façon analogue à la morue. » Le séchage sera bien, en effet, identique à celui de la morue, soit à l'air libre, soit par moyens mécaniques ; le séchage seul différera.

« Dans ces conditions, et même si on oblige à un salage très léger, pourquoi faire payer les droits sur le sel employé sur le taux de 90 kilogrammes de sel pour 100 kilogrammes de poisson ? Il me semblerait équitable de « faire payer ces droits, à l'entrée dans la colonie sur la quantité de sel réellement importée pour la préparation d'un produit qui en demande très peu. »

« Telles sont, Monsieur le ministre, les questions qu'il me paraît URGENT de résoudre, de concert avec M. le ministre des finances, au moment où les pêcheurs vont repartir pour la deuxième campagne d'hiver en Mauritanie. »

Rien n'a encore été arrêté, officiellement, en ce qui concerne ces deux questions importantes .mais nous croyons savoir qu'elles vont l'être à très bref délai et dans le sens que nous avons indiqué, le seul équitable, du reste.

En tous cas, au moment de leur départ en novembre et décembre derniers, et encore aujourd'hui, nos pêcheurs bretons se trouvent enfermés dans ce dilemme : ou faire du poisson salé, genre morue, dont le seul marché ouvert était Las Palmas et toucher les primes prévues ou, faire du poisson doux, genre africain, qu'on peut envoyer sur toute la côte, à la condition de faire acte de commerçant et ne pas toucher la prime.

Entre les deux, nos pêcheurs n'ont pas hésité un instant, et cela se comprend, ils ont fait du poisson salé, genre morue et l'ont exporté à Las Palmas.

Mais ce qui était prévu est en train de s'accomplir, et les Espagnols veulent assimiler, au point de vue douanier, ces poissons africains à la morue véritable et leur imposer un droit prohibitif de 243 francs par tonne.

Dans quelques jours, dès qu'on connaîtra officiellement la réponse à la lettre précitée, on pourra dériver, la totalité du poisson primé sur le marché africain et contrebalancer ainsi, en grande partie, du moins, la fermeture du marché canarien.

On s'emploie, de tous côtés, à ouvrir toutes grandes les portes du *marché africain* qui est, nous ne craignons pas de le répéter ici, sans crainte d'être contredit par les maisons commerciales de la Côte, très considérable, à la condition que le produit préparé *réponde au goût des indigènes, c'est-à-dire ne soit que PEU ou même PAS DU TOUT SALÉ.*

C'est ce que, depuis plus de trois ans, nous ne cessons de répéter, de toutes les façons.

Il ressort de tout ceci que, personnellement, nous avons fait tous nos efforts pour ouvrir à nos pêcheurs le seul marché vraiment intéressant : le marché africain, et que, au lieu de pousser nos Bretons vers la Mauritanie, nous avons tout fait pour en limiter strictement le nombre à la surface des étendages disponibles et à l'importance du marché actuellement ouvert.

Lorsque, dans un avenir que nous croyons très prochain, des industriels et des commerçants fabriqueront, à Port-Étienne, du poisson séché ou fumé en grande quantité, ainsi que des sous-produits, dont ils assureront, eux-mêmes, l'écoulement par les moyens commerciaux ordinaires, ce jour-là, peu à peu, le nombre des pêcheurs, *qui n'auront plus à s'occuper que de la pêche*, pourra augmenter dans de notables proportions. Mais il ne faut pas aller trop vite, sous peine de tout gâter.

De son côté, le gouvernement local a fait le nécessaire, quoi qu'on en dise, pour assurer, matériellement, le sort de nos pêcheurs et ils ne vont, là-bas, ni dans le pays de la faim et de la soif, ni dans un enfer épouvantable.

Que dirait-on alors, s'ils étaient obligés, comme près de cinq cents familles portugaises le font, d'aller travailler à Port-Alexandre, ou à la Baie des Tigres, dans l'Angola ?

Tout le monde peut boire à sa soif et manger à sa faim, à Port-Étienne, et les pêcheurs ont à leur disposition des installations (maisons, magasins, fours, appontement, etc.) qui, sans être luxueuses, sont parfaitement confortables.

Un phare et deux feux leur permettent d'aller et venir dans la baie, à toute heure de jour et de nuit et sans aucun risque. Un poste métaphorique fonctionne au phare du Cap Blanc pour signaler les accidents possibles en mer. Un poste de télégraphie sans fil communique constamment avec Dakar ; tout a été prévu, en un mot, pour assurer la sécurité sur mer, comme sur terre.

Au point de vue de la salubrité du climat, nous ne saurions mieux faire que de citer les extraits de quelques lettres reçues récemment.

L'une provient du médecin-major, chargé du service sanitaire, qui est là-bas depuis un an, avec sa femme et deux jeunes enfants.

Il écrit le 20 septembre 1912 : « Nous continuons à nous plaire à Port-Étienne et nous ne pouvons que nous louer d'y être venus ; les enfants sont, tout simplement, transformés par le climat radieux que nous avons ici. Notre santé est parfaite et le temps passe, très agréablement, sans que nous nous en apercevions... Notre exemple est suivi, des familles s'annoncent et d'ici deux ou trois mois, Port-Étienne comptera quatre ou cinq ménages d'officiers. »

M. C..., de Port-Louis, écrit le 14 janvier 1913 : « M^{me} C... se plaît à Port-Étienne et, comme moi, y resterait volontiers. »

Il nous serait facile de multiplier ces citations, nous espérons que ces deux suffiront pour montrer que l'« enfer » de Port-Étienne est, en tous cas, très supportable pour

des familles habituées à un certain confort en France. Nous pensons que des marins (car il n'y a que des hommes) peuvent le supporter également.

Qu'on nous permette d'ajouter, en terminant, que nous sommes très heureux et très fier d'avoir été choisi par M. Roume d'abord, par M. W. Ponty ensuite, pour tâcher de faire connaître et développer cet admirable centre de pêche que sont nos côtes françaises de l'Ouest-Africain.

Nous pensons avoir fait jusqu'ici tout notre devoir, malgré les critiques plus ou moins violentes ou plus ou moins intéressées. Nous continuerons, malgré tout, tant que nous nous sentirons soutenu par les pouvoirs publics et un groupe d'hommes éminents, convaincu que nous poursuivons une œuvre nationale et patriotique, qui n'a pour but principal que d'essayer de décongestionner quelques-uns de nos ports de pêche, où la misère est, parfois, grande.

Le jour, que nous croyons proche, où, sous un climat parfaitement sain, nous pourrions arriver à faire gagner honorablement leur pain à quelques centaines de pêcheurs français, nous penserons avoir accompli une œuvre profondément utile à notre pays d'abord, à notre belle colonie africaine, ensuite.

Mais, nous le répétons en terminant, il faut aller doucement et ne laisser partir, si on le peut, qu'un nombre de pêcheurs proportionné à la surface des étendages disponibles et à l'écoulement des produits préparés.

Il n'est, malheureusement, pas toujours facile de faire, strictement, ce que l'on voudrait dans cet ordre d'idée. Ceux que l'on cherche, par tous les moyens, à empêcher de partir se montrent souvent les plus obstinés, persuadés qu'on veut en favoriser d'autres, à leur propre détriment.

La crise sardinière n'est pas près d'être solutionnée, même si l'on trouve un *modus vivendi* raisonnable, entre pêcheurs et usiniers, car le mal est plus profond, peut être, qu'on ne le suppose, le marché sardinier ayant été gravement atteint par la concurrence énorme que nous font, aujourd'hui, les Norvégiens, les Espagnols et les Portugais.

Si l'on ne veut pas tirer parti, dans la crise actuelle, de nos pêcheries africaines pour y détourner peu à peu et progressivement une partie de notre petite flotte de pêche, le mal sera bientôt irréparable. Nous aurons travaillé, une fois de plus, pour les étrangers !

A. Gruvel.

Pêcheries de la Côte occidentale d'Afrique
(*La Dépêche coloniale*, 15 mars 1913)

On sait avec quel dévouement M. A. Gruvel, directeur du laboratoire de productions coloniales d'origine animale, cherche à attirer sur les côtes de Mauritanie et du Sénégal, nos pêcheurs bretons qui pourraient trouver, en Afrique, des compensations très larges à l'insuffisance du thon ou de la sardine, afin de les renseigner exactement sur les primes et sur les avantages qu'ils peuvent obtenir. M. Gruvel vient de réunir en une brochure les dispositions d'ordre pratique contenues dans la loi du 26 février 1911, dans le décret du 9 novembre de la même année et dans la circulaire du 18 janvier 1912 publiée par les soins de la direction générale des douanes.

Ces dispositions s'appliquent aux primes à l'armement, aux primes à l'exportation et aux rogues. Les renseignements fournis permettront aux armateurs et aux patrons qui vont pratiquer la pêche en Mauritanie et au Sénégal de connaître très exactement les formalités qu'ils auront à remplir avant le départ, pendant la pêche et au retour de la campagne, s'ils veulent toucher le montant des primes auxquelles ils ont droit sans se heurter à d'insurmontables difficultés administratives ; c'est assez dire quelle est l'utilité de la brochure publiée par M. Gruvel et quel intérêt elle présente pour les pêcheurs bretons, attirés par notre côte occidentale d'Afrique et qui, faute de renseignements

suffisants, hésitaient encore à entreprendre une campagne de pêches si nouvelle pour eux.

Société des études coloniales et maritimes
(*La Dépêche coloniale*, 26 mai 1913)

Jeudi soir 22 mai a eu lieu à l'hôtel des Sociétés savantes, sous la présidence de M. le vice-amiral Besson, l'assemblée générale annuelle de la Société des études coloniales et maritimes.

M. Camille Fidel, secrétaire général, a donné lecture de son rapport sur les travaux de la société pendant 1912-1913, énumérant les différentes interventions de ce groupement en faveur des intérêts coloniaux et extérieurs français, ce qui est la caractéristique essentielle de son activité. Il a été ensuite procédé à l'élection du bureau de la société pour 1913.

M. Gruvel, directeur du laboratoire de productions coloniales d'origine animale, qui a été chargé par le gouvernement d'une mission d'étude des méthodes de pêche et de préparation du poisson dans les différentes colonies de la côte occidentale d'Afrique, a fait une conférence très documentée, au cours de laquelle, en faisant défiler sous les yeux de l'assistance un nombre considérable de magnifiques projections, il a montré les résultats extraordinaires obtenus au point de vue de la pêche par les Portugais dans l'Angola et la possibilité d'atteindre le même succès avec nos pêcheurs bretons en Mauritanie, dans la baie du Lévrier, très riche en poissons et en crustacés, où existe déjà un important centre de pêche, Port-Étienne, dont M. Gruvel a été le dévoué et patient organisateur.

Les auditeurs n'ont pas ménagé leurs applaudissements au savant professeur, et M. le vice-amiral Besson, en le remerciant au nom de la société, a dit que M. Gruvel donne la solution de la crise sardinière : il procure, en effet, une occupation lucrative à nos pêcheurs qui ne peuvent plus gagner leur vie sur nos côtes.

M. Gruvel ayant attiré l'attention sur l'exploitation intensive dont la pêche à la baleine est l'objet de la part des sociétés norvégiennes ce qui pourra avoir pour conséquence, à brève échéance, la disparition des baleines, la société, sur sa proposition, a émis à l'unanimité un vœu demandant au gouvernement français le prendre le plus tôt possible l'initiative de la réunion d'une commission internationale en vue de la limitation de cette pêche.

Dans l'assistance très nombreuse, on remarquait : MM. J. Renaud, directeur de l'hydrographie, J. Joubert, Paul Bonnard, Moreau, vice-présidents ; Paul Bourdarie, de Rautlin de la Rov, assesseurs ; Fayolle du Moustier, Lacroix, G. de Parcel, membres du conseil ; N. Slusch, Masselon, J. Donon, etc.

À PROPOS DES LANGOUSTES ROYALES DE MAURITANIE
(*La Dépêche coloniale*, 19 juin 1913)

Les langoustes royales, caractérisées par leur couleur générale verdâtre, avec des bandes d'un beau jaune sur le corps et, surtout, la queue, se voient couramment, aujourd'hui, non seulement aux Halles centrales, mais dans tous les petits marchés, et même, dans la plupart des bonnes poissonneries de la capitale. Tantôt, elles sont admirablement vivantes, tantôt cuites. Dans ce dernier état, elles ne se distinguent guère de celles de nos côtes ; seules les bandes jaunâtres des anneaux de la queue,

permettent encore de les faire reconnaître par les initiés, encore peu nombreux, du reste.

Leur prix est un peu inférieur à celui des langoustes vulgaires (0 fr. 50 par livre environ). Inutile de dire que beaucoup de marchands, profitant de l'ignorance générale, les font passer, quand elles sont cuites, pour des langoustes vulgaires.

Certains les affichent, même, comme langoustes de la Méditerranée.

Nous avons surpris, récemment, un dialogue assez amusant entre le commis d'un grand magasin de comestibles et une dame, évidemment, très initiée.

— Dites-moi, Monsieur, pourquoi affichez-vous une différence de prix entre ces langoustes (royales) celles-là (vulgaires) ?

— Mais, Madame, c'est cependant bien simple !

— Si c'était aussi simple que cela, je ne vous poserais pas la question !

— Eh bien ! voilà ! celles-ci sont moins chères parce qu'elles viennent du large, tandis que celles-là viennent sur les rochers !

Survient le chef de rayon auquel la dame pose la même question.

— Mais non, s'écrie-t-il, ce n'est pas cela du tout ? Celles-ci (vulgaires) viennent de l'Océan. celles-là viennent de la Méditerranée, de la Corse, tout simplement. Vous voyez même que c'est affiché !

— Ah ! je croyais que ces dernières venaient de Mauritanie, je puis même ajouter que j'en suis sûre et vous le savez comme moi, pourquoi tromper le public en les affichant comme provenant de la Méditerranée ?

— Alors, Madame, puisque vous en savez plus long que nous, pourquoi m'avez-vous posé ces questions ?

— Tout simplement pour vous entendre dire un mensonge.... ou une bêtise !

Tête de l'employé supérieur !... Cela se passait devant une dizaine d'acheteurs !...

Eh bien ! ce qu'il faut que tout le monde sache, c'est que ces langoustes royales, vendues aux Halles sous le nom de marocaines, affichées ailleurs sous le nom de langoustes de la Méditerranée, viennent, en réalité, des côtes de Mauritanie, des environs de Port-Étienne.

Comme elles ont, maintenant, conquis droit de cité et qu'elles se vendent couramment partout, il est inutile de cacher leur véritable identité qui n'a rien de mystérieux ni de suspect.

Et cela fait le plus grand honneur à celui à qui l'on doit leur introduction en masses sur le marché français, à M. le professeur Gruvel, bien connu des lecteurs de ce journal.

C'est, en effet, grâce à ses patientes études sur la côte saharienne et à l'inlassable propagande faite en faveur des langoustes royales, que nous devons d'enregistrer aujourd'hui, les remarquables résultats économiques que nous sommes heureux de signaler une fois de plus !

Rendons à César !...

P. G.

Muséum d'histoire naturelle

Le Laboratoire des productions coloniales d'origine animale
(*La Dépêche coloniale*, 2 juillet 1913)

M. Morel, accompagné de M. le gouverneur général Merlin, de M. Loisy, de son cabinet et des diverses personnalités ayant assisté à l'inauguration de l'Exposition des bois du Gabon, a ensuite visité le laboratoire de productions coloniales d'origine animale, dirigé par M. Gruvel. Ce dernier a expliqué au ministre le fonctionnement de

son service et le but de ses recherches scientifiques appliquées à l'exploitation de nos ressources maritimes coloniales.

Il a pu montrer à M. Morel de magnifiques langoustes de Mauritanie qui, bien qu'ayant accompli un trajet de 500 kilomètres environ, n'ont pas l'air de s'en porter plus mal ; puis toute une série d'espèces de poissons des côtes de l'Afrique Occidentale et de l'Afrique Equatoriale françaises : thons blancs, sardines, anchois, soles, daurades, etc., ainsi que des poissons préparés à Port-Étienne et qui sont exportés dans les différentes colonies de la côte occidentale d'Afrique, etc.

M. Morel a paru très vivement intéressé par l'énumération de ces ressources considérables, dont l'exploitation commence à donner les plus heureux résultats.

La cérémonie s'est terminée par une visite aux magnifiques collections minéralogiques rapportées de Madagascar et de diverses autres colonies par M. le professeur Lacroix.

LE DÉVELOPPEMENT des pêcheries de Mauritanie (*La Dépêche coloniale*, 22 août 1913)

Un article de M. A. Gruvel, que vient de publier le *Bulletin trimestriel de renseignement professionnel et technique des pêches maritimes*, fournit d'intéressantes précisions sur l'état actuel et le développement des pêcheries de Mauritanie.

Pendant la campagne 1911-1912, 15 dundee, la plupart provenant de Douarnenez et montés par 200 pêcheurs bretons, se sont livrés à la pêche sur les côtes mauritaniennes : le poids du poisson exporté s'est élevé à 692.100 kilogrammes. Parmi les principaux produits pêchés, il convient de citer les langoustes royales, considérées, il y a peu d'années encore, comme une curiosité scientifique et qui, en grandes quantités, arrivent maintenant vivantes sur le marché parisien où, sous le nom de « marocaines », elles sont fort appréciées. L'importation, en France, de ces crustacés avait été, pour 1910-1911, d'environ 150.000 individus ; pendant la campagne 1911-1912, elle a dépassé le chiffre de 200.000. Un seul dundee en a rapporté, en une fois, à Camaret, 19.000 ; un autre en a débarqué 13.000 à Concarneau.

Le poisson séché a été vendu en moyenne 125 francs la tonne : la pêche totale représente donc 86.500 francs, soit, en y ajoutant le montant des primes à l'exportation (83.502 francs), 170.000 francs environ à répartir entre onze bateaux, ce qui donne à peu près 15.000 francs par bateau. D'autre part, les 200.000 langoustes pêchées ont fourni environ 150.000 kilogrammes : elles ont été vendues en gros à raison de 1 fr. 80 à 2 francs le kilogramme, soit une vente totale de 270.000 à 280.000 francs. Au total, c'est donc un minimum de 400.000 francs brut que la campagne 1911-1912 a rapporté à nos pêcheurs bretons.

Ce résultat est très appréciable et fort encourageant. Certains obstacles cependant s'opposent encore à l'extension normale des pêcheries mauritaniennes. Le premier consiste dans l'incompétence des pêcheurs bretons en matière industrielle et commerciale : ils auraient tout avantage à s'adjoindre un technicien qui s'occuperait exclusivement de la préparation et de la vente du poisson. D'autre part, les bateaux bretons ne travaillent que pendant l'hiver, ce qui empêche la création d'un courant commercial intense entre le producteur et l'acheteur et constitue, sous ce rapport, une cause importante d'infériorité. Mais, s'il n'y a pas moyen de retenir nos pêcheurs sur la côte africaine pendant l'année entière, par contre il ne serait pas impossible qu'ils établissent entre eux un roulement de telle façon que les uns rentreraient pendant que d'autres iraient les remplacer.

LES PÊCHERIES DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE
(*La Dépêche coloniale*, 15 mai 1914)

Le professeur Gruvel, du Muséum d'histoire naturelle, a fait à l'assemblée générale de la Société centrale d'agriculture et de pêche, qui s'est tenue sous la présidence de M. Léon Perrier, député de l'Isère, une très intéressante conférence sur les pêcheries de la côte occidentale d'Afrique et leur avenir.

M. Gruvel a montré notamment ce qui a été fait durant ces dernières années dans la baie du Lévrier, au nord du Sénégal, où une station, Port-Étienne, abrite maintenant, chaque hiver, un certain nombre de nos pêcheurs bretons, qui y capturent quantité de poissons dont plusieurs appartiennent à des espèces des plus curieuses étudiées par le docteur Jacques Pellegrin, et cette fameuse langouste royale ou de Mauritanie, il y a dix ans connue seulement par deux ou trois exemplaires que se disputaient les musées et dont 300.000 individus ont été livrés l'année dernière à la consommation parisienne.

1919 (juin) : création de la [Société industrielle de la grande pêche](#)

ÉCHOS
(*La Dépêche coloniale*, 31 juillet 1919)

Nous apprenons que M. le professeur Gruvel, directeur du laboratoire de productions coloniales d'origine animale au Muséum d'histoire naturelle, vient d'être nommé conseiller technique au ministère des colonies pour toutes les questions intéressant l'étude scientifique et la mise en valeur des produits des eaux douces et salées des colonies françaises.

Cette nomination, dont se réjouit la *Dépêche coloniale*, n'est que la juste récompense de nombreuses années d'efforts continus pour faire connaître au grand public les ressources énormes recelées dans nos eaux coloniales et dont quelques-unes, grâce à son activité, sont en pleine voie de réalisation. Tout le monde connaît actuellement les langoustes royales de Mauritanie et a pu les apprécier, grâce à ses efforts persistants, etc.

Société de géographie
(*La Dépêche coloniale*, 30 janvier 1920)

À la dernière séance de la Société de géographie que présidait le prince Buonaparte M. Gruvel a fait une intéressante conférence sur la pêche dans les colonies françaises.

À l'ouverture de la séance, M. le gouverneur général Roume a retracé l'œuvre de M. Gruvel, ses recherches personnelles et sa fondation de Port-Étienne.

« La France, dit l'orateur, manque actuellement d'environ 400.000 tonnes de matières azotées alimentaires qu'il lui est impossible de trouver dans son troupeau national. Elle ne fabrique pas, pour ainsi dire, de matières azotées destinées à l'agriculture qui doivent, par conséquent, être à peu près toutes importées, à grands frais, de l'étranger. Enfin notre industrie manque de matières grasses dont une partie provient des colonies et le reste de l'étranger.

« Où prendre tout ce qui nous manque en azote, acide phosphorique et matières grasses ?

« Tout simplement dans nos mers coloniales. où la matière première est quasi inépuisable ; il s'agit simplement de la prendre et de la transformer. »

Les animaux marins qu'il est ainsi possible d'exploiter sont les suivants : les cétacés (baleines, baleinoptères, cachalots, etc.) et les primipares (phoques ou lions marins) ; enfin, les poissons extrêmement abondants, les uns en surface, les autres sur le fond.

M. Gruvel montre les principaux cétacés qui donnent lieu à une chasse importante ayant pour résultat la fabrication des huiles, guano, poudre de viande, poudre d'os, etc.

Passant aux poissons, qu'il divise en poissons de surface, poissons littoraux et poissons de fond, il montre quels sont les procédés de capture industrielle pour ces différents groupes.

M. Gruvel rappelle qu'il y a bientôt quinze ans qu'il lutte pour amener l'exploitation rationnelle et méthodique des mers si riches de nos colonies françaises : il a aujourd'hui la grande satisfaction de voir s'accomplir dans toutes nos colonies l'œuvre qu'il a préconisée.

Pêchons dans nos colonies (*La Dépêche coloniale*, 13 février 1920)

À la Société de géographie, M. Gruvel a fait récemment une conférence très applaudie sur l'utilisation des ressources ichtyologiques de nos côtes africaines.

Nous avons besoin d'engrais, de nourritures phosphatées pour l'engraissement des animaux. La farine de poisson peut nous donner tout cela dans des conditions d'usinage très faciles à réaliser partout, même avec de la main-d'œuvre indigène.

Pour que le poisson coûte aussi bon marché que possible, il n'y a qu'à le pêcher sur nos côtes africaines où il abonde, sans qu'on puisse en concevoir l'utilisation à l'état frais.

La pêche des baleinoptères est également à organiser, notamment sur les côtes du Gabon. Avant la guerre, des entreprises anglaises ou norvégiennes profitaient de notre inertie et s'étaient installées dans nos eaux. Il faut les empêcher d'y revenir en nous y installant nous-mêmes.

M. Gruvel dit tout cela avec sa haute compétence en pareille matière et obtint le plus légitime succès. Mais en attendant, quelles entreprises de pêche avons-nous sur nos côtes ? Au Maroc, il en existe une intéressante à Fédalah. Au Sénégal, une compagnie de navigation utilise un chalutier.

Sur les côtes de Mauritanie, quelques dundees bretons viennent, chaque année, pêcher la langouste. À Port-Étienne, [une nouvelle entreprise](#) s'est installée pour fabriquer sur place de la farine de poisson.

C'est tout. Et ce n'est pas assez.

L'INDUSTRIE DES CONSERVES EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE ²⁵ (*La Dépêche coloniale*, 1^{er} juillet 1921)

²⁵ Extrait du *Bulletin mensuel de l'agence économique de l'Afrique Occidentale française* (n° 6, juin 1921).

Jusqu'ici, on ne se préoccupait, en Afrique Occidentale en général, et à Port-Étienne en particulier, que de la préparation du poisson salé en vert ou séché pour la consommation indigène. C'est un très grand marché ainsi ouvert à l'activité de nos industriels de la mer, surtout depuis que la guerre a fait disparaître à peu près complètement de l'Ouest-Africain la concurrence formidable que nous faisaient les Allemands avec leur stockfish de Hambourg.

Aujourd'hui, le marché du poisson séché (salé ou non) est en quelque sorte libre. Il faut, cependant, compter avec les pêcheries canadiennes qui, à las Palmas, fabriquent en quantités importantes du poisson séché, pêché, du reste, sur notre côte africaine et transporté dans le sel au port de la Luz.

La Compagnie Elder Dempster fabrique du poisson séché qu'elle exporte par tous ses bateaux sur la côte occidentale d'Afrique.

En tout cas, le marché du poisson séché est à conquérir, et je sais que la Société industrielle de la grande pêche, installée depuis plus de deux ans à Port-Étienne, bien qu'ayant eu à surmonter de nombreuses difficultés, résultant de cet état spécial qui a succédé immédiatement à la fin des hostilités, avec une vaillance digne d'éloges, cherche et, je crois, réussit à conquérir en partie cet immense marché qui, le jour où tout sera rentré dans l'ordre et où le marasme actuel des affaires générales aura cessé, pourra se chiffrer annuellement par plus de 10.000 tonnes.

Les Canariens eux-mêmes comparant la richesse extraordinaire de notre baie du Lévrier et des côtes avoisinantes où leurs goélettes font des pêches extraordinaires, sont venus installer au Faux Cap, c'est-à-dire sur la côte occidentale du cap Blanc, une station de pêche avec factoreries, protégées toutes deux par un poste militaire.

*
* *

Mais quelle différence de situation entre le Faux Cap et Port-Étienne ! Il faudrait des millions pour permettre d'abriter des bateaux de pêche sur cette côte occidentale si inhospitalière, où j'ai vu, par un temps des plus calmes, sans une ride sur l'eau, des brisants formidables, dont les embruns atteignaient le phare.

Nous sommes à Port-Étienne, dans une situation privilégiée et que nous envient les pêcheurs canariens. Il faut que nous sachions en profiter !

Évidemment, la production et la vente du poisson séché sur la côte occidentale d'Afrique sont la partie la plus immédiatement exploitable et intéressante pour notre industrie locale de pêche, mais je me permettrai, pour le présent et pour l'avenir, de lui signaler deux sortes de préparations, qui pourraient lui apporter un appoint considérable le jour où elle voudra ou pourra s'y intéresser.

Je veux parler pour le présent de la « poutargue » ; pour l'avenir, un avenir prochain j'espère, de la conserve de poissons et en particulier du thon blanc.

Personne, au moins parmi ceux qui connaissent la question, ne me contredira quand j'affirmerai que la quantité de muges ou mulets (*Mugil capiton Cuvier*, *M. amatus Rius*, *M. cephalus*, etc.) qui, du mois de février aux mois de juillet-août, pénètrent dans la baie du Lévrier, accompagnés d'innombrables courtines (*Scioeira aguilla*, Lacép.) est tout simplement formidable.

Les rogues ou ovaies de ces mulets sont de dimensions surprenantes, comparées à celles des mêmes poissons de nos côtes ; celles des courbines sont encore plus belles.

*
* *

Or, nos pêcheurs africains auraient un intérêt capital, et j'attire leur attention sur ce point, à fabriquer avec ces rogues de mulets et de courbines la bonne « poutargue »

provençale si estimée et, probablement si rare que, alors qu'elle se vendait il y a une dizaine d'années de 15 à 20 francs le kilo, elle vaut aujourd'hui, à Marseille, près de 100 francs le kilo.

Qu'est-ce exactement que la poutargue ? Ce produit est une conserve sans en être une, en ce sens qu'il ne demande aucune boîte soudée pour attendre une consommation assez rapprochée.

Pour la préparer, on enlève les ovaires parvenus à maturité ou presque, d'un poisson, mulot ou courbine, avec l'enveloppe folliculaire qui les entoure. On les passe dans le sel pour les blanchir et on les met sous presse pour les aplatir et les réduire, un peu, à la forme de sorte de saucisses plates. On lave à l'eau de mer, on laisse égoutter pendant vingt-quatre heures, puis on place toutes ces rogues dans un courant d'air jusqu'à dessiccation complète, ce qui demande quatre ou cinq jours.

On obtient ainsi un produit blond ambré, très appétissant, qui, au contact de l'air, s'oxyde assez vite et devient noirâtre.

Pour éviter cette oxydation, on peut, après les avoir légèrement huilées, entourer ces poutargues de papier d'étain, ou les plonger dans un bain de cire pure liquide. En les retirant, il reste une légère pellicule de cire qui les recouvre entièrement et empêche l'oxydation. On met en boîte légère et on envoie sur le marché. La vente est assurée d'avance, sinon à 100 francs, tout au moins à des prix fort rémunérateurs.

*
* * *

Voilà un produit excellent, de vente facile et de prix extraordinaire, dont la préparation, on en conviendra, est loin d'être difficile et compliquée.

Je voudrais que les personnes qualifiées me disent combien de kilos on pourrait tirer de ce produit, en capturant seulement une petite partie des bancs de mulots qui pénètrent pendant plusieurs mois dans la baie du Lévrier ! Quant à moi, je n'ose pas, tellement ce chiffre me paraît énorme.

Je ne sais si on ignore en France, bien que je l'aie dit, répété et écrit bien des fois, que le thon blanc, notre germon de l'Atlantique, c'est-à-dire, pour qu'il n'y ait pas de confusion possible, *Tlignaus alalouga Gui...*, se rencontre par bandes considérables sur nos côtes sahariennes, dans les « eaux bleues », c'est-à-dire celles qui forment le grand courant nord-sud, dérivé du Gulf-Stream et qui fait suite au courant des Canaries.

On sait combien cette conserve est goûtée, non seulement en France, où son prix en fait aujourd'hui un mets de luxe que tout le monde ne peut se permettre de s'offrir, mais dans le monde entier.

Or, pour des raisons que je ne veux pas rechercher ici, mais que tous les initiés connaissent bien, notre exportation de conserves subit une diminution inquiétante.

*
* * *

Ne serait-il pas intéressant de tenter, à Port-Étienne ou à Dakar, la fabrication des conserves de thon blanc ? Aucune raison pratique ne s'y oppose, pas même la température, car on fait, à Madagascar, d'excellentes conserves de bœufs et de crustacés, et j'ai reçu de très bonnes boîtes de thon mariné et de bonite de Djibouti, qui est un des points les plus chauds du globe.

Que les fabricants de conserves veuillent bien y réfléchir, la chose en vaut la peine à notre époque de vie chère.

Sans compter que des quantités d'autres poissons, peut-être un peu plus connus, fourniraient à l'avenir, un élément de travail important, sinon pour la France, au moins

pour l'étranger et les colonies où la conserve est actuellement hors de proportion avec sa valeur réelle.

Sans compter aussi avec les soles, dont la préparation en boîtes est impossible en France, à cause de la valeur de la matière première et qui trouveraient sur le marché français un écoulement rapide et rémunérateur.

L'exploitation de nos pêcheries de l'Ouest-Africain est à ses débuts ; elle est loin d'avoir dit son dernier mot et nous venons de signaler simplement quelques-uns des produits qui méritent, sous tous les rapports, un examen attentif des intéressés.

A. Gruvel, professeur au Muséum.

Mauritanie
(*La Dépêche coloniale*, 30 mars 1923)

Mission d'étude des pêcheries. — Sur la proposition du professeur Gruvel, un préparateur du Muséum est parti pour Port-Étienne. Il emporte un outillage qui lui permettra de prélever des échantillons de corps gras sur les différentes espèces de poissons.

Ce sera, sans doute, le point de départ de l'utilisation des huiles animales, qui, sur les côtes poissonneuses de l'A. O. F., ne peut manquer de prendre une grande extension surtout que les raies et les requins, très abondants dans les parages, sont susceptibles de donner une huile médicinale analogue à celle de foie de morue.

1925 (juin) : création de la
[Société d'exploitation du port et des services publics de Port-Étienne](#)
